



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MAI 2015

Présent-e-s :

M. Roberto RIGHETTI, Président

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Président

Mme Catherine HOSTETTLER, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Francis VALENTIN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Marie-Françoise COOPOOSAMY, Martine DJOUNGONG, Alexandra SAAS et Isabelle WILLIMANN Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Eric GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Xavier MAGNIN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Patrick RUFFIEUX, Denis THORIMBERT, Pierre THUILLARD, Dominique TINGUELY et Pierre TORRI Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé :

M. Laurent FARINELLI

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2015**
 - 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
 - 3. Communications du Conseil administratif**
 - 4. Rapports des commissions**
 - a) Finances et communication du 30 avril**
-

- b) Sécurité et mobilité du 4 mai
- c) Sport du 7 mai
- d) Finances et communication du 7 mai
- e) Ad hoc GPU du 18 mai

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 116-2015 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir
- b) D 117-2015 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014
- c) D 122-2015 R : Crédit d'engagement de CHF 294'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2015 à Plan-les-Ouates
- d) D 123-2015 P : Crédit d'étude de CHF 55'000.- pour l'analyse et l'optimisation du fonctionnement du bassin de rétention de La Galaise à Plan-les-Ouates
- e) D 124-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour la réhabilitation du collecteur EU du chemin des Picatalons à Plan-les-Ouates
- f) D 125-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 207'000.- pour l'assainissement du chemin des Pluviers à Plan-les-Ouates
- g) D 126-2015 P : Fonds de roulement de CHF 30'000.- octroyé à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)
- h) D 127-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 280' 000.- pour les travaux de rénovation du Locados à Plan-les-Ouates Proposition du Conseil municipal

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 19-2014 R : Pour la création d'un poste de délégué-e aux affaires économiques au sein de l'administration communale
- b) M 20-2014 R : Pour connaître le degré de satisfaction ainsi que les attentes et besoins des entreprises établies à Plan-les-Ouates et y répondre

B. Résolutions

- a) R 18-2015 P : Refusons que les accords TISA menacent notre commune
- b) R 19-2015 P : Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Roberto Righetti, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00, souhaitant une cordiale bienvenue à tous à cette séance du 19 mai 2015, séance qui clôt cette législature. Il salue Mme le Maire, les membres du Secrétariat général, la présence de Mme Messerli, de la procès-verbaliste et

du nombreux public qui mérite un applaudissement. Il cède la parole à M. Gaud qui souhaite s'exprimer en préambule.

M. Gaud propose une modification tardive à l'ordre du jour de cette séance, suggérant d'ajourner la motion du point 6. A. b) *M 20-2014 R : Pour connaître le degré de satisfaction ainsi que les attentes et besoins des entreprises établies à Plan-les-Ouates et y répondre* au Conseil municipal du mois d'octobre 2015 et d'ajouter un point en 8. B. c) pour leur résolution R 16-2014 *'Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève, d'un 'Plan de mobilité' lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées'*.

Vu que la motion M 20-2014 R a été déposée conjointement par deux groupes, à savoir le PLR et le MCG, le **Président** se tourne vers M. Valentin pour lui demander sa position quant à cet ajournement.

M. Valentin explique qu'il ne peut qu'abonder dans le sens de M. Gaud car, effectivement, il n'y a pas vraiment d'urgence à ce qu'elle soit traitée ce soir. Il y avait l'idée de, peut-être, fusionner ces deux motions, ce qui, lui semble-t-il, n'a pas encore été fait. Le mois d'octobre serait donc très bienvenu pour traiter ces motions.

M. Rochetin annonce que son groupe souhaite également ajourner sa motion *'M 19-2014 R : Pour la création d'un poste de délégué-e aux affaires économiques au sein de l'administration communale'* figurant au point 6. A. a), au mois d'octobre.

Le **Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces propositions d'ajournement.

Les propositions d'ajourner les motions M 19-2014 R et M 20-2014 R sont acceptées à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Le **Président** soumet ensuite au Conseil municipal la proposition de M. Gaud d'ajouter à l'ordre du jour la résolution R 16-2014, au point 6. B. c).

Le Conseil municipal accepte la proposition d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance la résolution R 16-2014, par 22 voix pour et 1 abstention.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2015

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 23 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le **Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 29 mai 2015 et s'achèvera le 7 juillet 2015.

2.2. Séance d'installation

Le Président annonce que la séance d'installation du nouveau Conseil municipal, avec prestations de serment, se déroulera le mardi 2 juin 2015, à 19H00. Les convocations seront envoyées d'ici la fin de la semaine.

2.3. Cocktail dinatoire

Le Président informe qu'un cocktail dinatoire en l'honneur des conseillers municipaux sortants se déroulera à la Mairie le mardi 9 juin 2015, à 19H00. Les invitations suivront en bonne et due forme dans quelques jours.

2.4. Documents pour le voyage du Conseil municipal

Le Président fait remarquer aux conseillers municipaux participant au voyage du Conseil municipal, que les documents pour ce voyage ont été déposés sur leur table. Il espère que le beau temps les accompagnera.

2.5. Visite de l'école du Sapay

Le Président rappelle qu'une visite de l'école du Sapay est prévue le 26 mai 2015, à 18H00. Les inscriptions sont encore ouvertes auprès de Mme Merad, du Secrétariat général.

2.6. Invitation pour le repas de fin d'année du 15 juin 2015

Le Président annonce que l'invitation au repas de fin d'année du 15 juin 2015 a également été déposée sur leur place. Les nouveaux élus la recevront, quant à eux, par courrier.

2.7. Apéro raclette à la Distillerie

Le Président informe qu'un apéro raclette aura lieu à la Distillerie le mercredi 17 juin, à 20H00. L'invitation suivra prochainement.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Ecoles

Mme Arnold rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du mois d'avril, elle leur annonçait les changements que vivront les écoles de Plan-les-Ouates à la rentrée scolaire 2015-2016. Les différents services communaux impliqués travaillent ardemment, en lien direct avec les directions d'établissement, sur les différents sites concernés, afin qu'enfants et enseignants trouvent les meilleures conditions d'accueil lors de leur premier jour d'école.

3.2. Inauguration école du Sapay

Mme Arnold informe que l'inauguration de l'Ecole Le Sapay, aura lieu le 22 août 2015, selon un programme qui leur sera transmis ultérieurement.

3.3. Fête de l'école du Saconnex d'Arve

Mme Arnold annonce que l'école de Saconnex-d'Arve sera, quant à elle, en fête, samedi 30 mai prochain pour dire au-revoir à cette bâtisse datant de 1900 et qui a accueilli tant d'élèves. La présence d'une nonagénaire, plus ancienne élève à ce jour, est annoncée.

3.4. Ecole d'Arare – Course d'école

Mme Arnold informe que l'école d'Arare vivra un moment festif plus intime, entre élèves et parents, à l'issue d'une course d'école de deux jours qui marquera aussi le départ des deux enseignantes, duettistes, en juin prochain.

3.5. 'Sur le chemin de l'école' – Séance à la Galette

Mme Arnold annonce que se déroule, en ce moment, à La Galette, la séance d'information destinée aux parents qui accompagneront pour la première fois leur enfant sur le chemin de l'école à la prochaine rentrée scolaire. Initiée il y a maintenant près de 8 ans, cette étape d'accompagnement est appréciée. Tous les partenaires ; des directions d'établissements, du restaurant scolaire, diététicienne, Giap, APM, Pedibus, ... sont présents pour faciliter l'approche de ce jour qui reste toujours marquant dans la vie d'un enfant et de ses parents.

3.6. Assemblée générale de l'association IdéePLO

Mme Arnold informe que l'Assemblée générale de l'association IdéePLO, Conseil des jeunes, s'est tenue la veille au soir, à savoir lundi 18 mai 2015, à La villa. Le nouveau comité a été élu avec un changement au niveau de la présidence. M. Théo Verhoven reprend la place qu'il occupait à la création de cette association il y a trois ans déjà. Leurs projets sont nombreux, ils ont été très présents auprès de la population lors de manifestations et fêtes. Ils ont choisi de bien recentrer leurs objectifs autour des jeunes et pour les jeunes, en bénéficiant de La villa dont ils sont de bons ambassadeurs. La belle dynamique existant entre les membres de cette société se doit d'être soulignée.

3.7. Festival de la Cour des contes

Mme Arnold rappelle que le Festival de la Cour des Contes a clôt les portes de son édition 2015 dimanche 10 mai dernier. Cet événement mettant en valeur l'art de la parole, auquel les conseillers municipaux ont peut-être pris part, a enregistré cette année plus de 4'000 spectateurs répartis sur les différents sites dix jours durant. Les retours sont très positifs et particulièrement cette année, les nombreuses félicitations adressées, tant par les artistes intervenant que par le public démontrent d'un savoir-faire et d'une qualité de prestations reconnus. Le conte a bien sa place à Plan-les-Ouates. Il me plaît de relever la collaboration de bénévoles qui se mobilisent à cette occasion, certains très fidèles d'année en année et qui participent aussi par leur présence et leur action à la réussite de cet événement. Leur disponibilité et engouement stimulent la Commune dans l'action que mène cette dernière sur la place du bénévole qu'ils encouragent volontiers à Plan-les-Ouates, que ce soit dans la culture, dans le social ou auprès des enfants. C'est un réel travail de soutien de la part de leurs services, qu'elle soutient réellement, qui demande du temps et qui est très valorisant pour tous. Oui, le bénévolat s'encourage et s'entretient.

3.8. ExPLO

Mme Arnold annonce que l'exposition de Sébastien Blattner a remporté un vif succès, interpellant le public avec ses "colonnes droites". Le prochain vernissage aura lieu vendredi 29 mai.

3.9. Déclaration de Mme le Maire

' Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La séance du Conseil municipal revêt, pour moi, une signification particulière ce soir.

Dernière de mon mandat de Maire, je ne pouvais rester sans voix sur ce sujet, même si celle-ci risque de trébucher un peu au fil des mots.

A l'issue des dernières élections communales qui ont désigné les nouveaux Conseillers et Conseillères, je mesure le chemin parcouru en tant que Maire et Conseillère administrative de la commune de Plan-les-Ouates.

Entre 2003 et 2015, ma Commune a évolué. Passant de près de 6'500 habitants à plus de 10'300, mon village d'origine est devenu ville, tout en gardant son âme et ses repères. Commune et village, voici bien tout ce qui résume la vie plan-les-ouatienne, riche d'une belle histoire, de traditions et d'une évolution industrielle qui provoque souvent envie et convoitise, sans oublier une dynamique démographique, mais aussi tout un environnement social et tout un soutien aux collectivités extracommunales aussi, dans un souci de partage et un souci de solidarité.

Lors de ma première législature, l'administration communale s'est transformée, sous mon impulsion et celle de mes collègues d'alors. Profitant de travaux de rénovation, le Conseil administratif a alors pris conscience de la nécessité de faire évoluer son administration communale. Ce fut le passage d'une administration à "l'ancienne" à la "modernité". Engagement de personnel (reproché parfois par certains), mise en place d'évaluations, etc. La dynamique était lancée. Passant de quelques 50 employés, la Commune engage, à l'heure actuelle, 170 collaborateurs et collaboratrices.

Si je dois qualifier mes 3 législatures, en repensant à ces 12 ans passés à la tête de la Mairie, j'évoque volontiers les mots suivants :

2003-2007 : humanisme - respect - projets et réalisations

2007- 2011 : concrétisations - évolutions et dynamisme

2011 - 2015 : projets - études - relances - projets - stagnation, mais aussi et quand même réalisations

J'ai adoré mon mandat de Maire. Je me suis donnée à ma tâche avec conviction dans le respect des valeurs qui sont les miennes et celles de mon parti. J'ai reçu beaucoup en retour, en reconnaissance, en expérience, en satisfactions multiples émanant de la population et des professionnels et politiques que j'ai pu côtoyer. Je n'ai certainement pas toujours été en adéquation avec toutes les attentes, mais je suis restée fidèle à la tâche que je m'étais fixée lors de ma prestation de serment, c'était le 23 mai 2003. Lors de ma première intervention en Conseil municipal en tant que Maire, le 24 juin 2003, je parlais de l'honneur que j'avais à m'adresser aux Conseillers et Conseillères municipales. Huit femmes et treize hommes composaient alors l'organe délibératif et siégeaient dans l'ancienne salle de la Mairie, à l'étage. (Actuellement, l'on dénombre six femmes seulement, chiffre qui baissera encore à la prochaine législature). Mon engagement est toujours intact, ma motivation également. Ainsi, je quitterai au 31 mai 2015 mon poste de Maire avec un sentiment de satisfaction, de devoir accompli, avec quelques regrets bien sûr, il y a tant de projets que j'aurais aimé encore mener. Mais de grandes réalisations restent bien présentes à mon esprit et dans mon cœur, ce qui se confirme concrètement pour les habitants de PLO.

Au 1er juin prochain, je remettrai symboliquement les clés de mon bureau à mon successeur, Xavier Magnin, à qui j'adresse mes félicitations et à qui je souhaite de vivre de belles expériences et belles émotions politiques en tant que Conseiller administratif.

A ce moment je quitterai alors "ma deuxième maison" celle qui m'a permis de rencontrer tant de personnes.

Des personnalités intéressantes, touchantes, détestables parfois. Je garderai le souvenir passionnant d'un Conseil municipal actif, d'un Conseil administratif qui a beaucoup évolué

au cours des législatures, avec des caractères et attitudes très différents, pas toujours faciles au cours de ces dernières années, mais vous le savez bien, de trois secrétaires généraux sachant être de réels appuis, complices, parfois confidents, avec qui j'ai toujours gardé des amitiés sincères, de collaboratrices et collaborateurs qui vont terriblement me manquer, mais en qui j'ai toute confiance pour qu'ils perpétuent les belles valeurs qui caractérisent notre Commune. En douze ans, nombre d'entre eux ont été engagés sous ma plume. Je tiens à leur adresser toute ma reconnaissance pour leur fidélité, pour le travail accompli ensemble, avant tout pour le bien public.

Merci.

Merci à toutes et tous et avant tout à la population de Plan-les-Ouates qui m'a plébiscitée à trois reprises et qui m'a permis de vivre cette belle expérience de vie politique et de vie personnelle.

Geneviève Arnold

Maire

19.5.2015'

3.10. Tournoi de l'Ascension

Mme Monbaron rappelle que le tournoi de l'Ascension s'est déroulé les 13 et 14 mai 2015, aux Cherpines. Il a rencontré un vif succès, avec notamment beaucoup de monde le jeudi.

3.11. Tournoi des écoles de rugby

Mme Monbaron annonce que le tournoi des écoles de rugby (équivalent du tournoi de l'Ascension), se déroulera le dimanche 24 mai 2015 (dimanche de Pentecôte).

3.12. Journée des championnats de football américain – Geneva Whoppers

Mme Monbaron annonce que la journée des championnats de football américain qui a eu lieu le dimanche 17 mai 2015 s'est bien déroulée.

3.13. Séance de débriefing des manifestations

Mme Monbaron informe qu'une séance de débriefing des manifestations est prévue début juin 2015 avec les trois clubs de sport précités.

3.14. Zone sportive – Pièce D sur les Cherpines

Mme Monbaron annonce que la Commune a mandaté un bureau d'urbanisme pour établir une étude de faisabilité détaillée, sur la base d'un tableau résumant, d'une part, les besoins des clubs et tenant compte, d'autre part, des priorités dégagées par le Conseil administratif. Le retour portant, tant sur les aspects urbanistiques que financiers, est attendu pour la fin de l'été et sera présenté en commission dès la rentrée 2015.

3.15. Tennis club

Mme Monbaron annonce que l'assemblée générale du Tennis club s'est déroulée hier soir. Les attentes quant à la construction des trois nouveaux courts couverts est très grande. La Commune a pu leur annoncer les préconisations de la commission sport, à savoir le dépôt d'une autorisation de construire de trois courts couverts, mais non chauffés, sur la parcelle n° 10'043.

3.16. Arc club de Plan-les-Ouates

Mme Monbaron annonce que les services de l'administration générale et des espaces verts mettent la dernière main à la convention et au règlement. Celui-ci devrait être signé par les parties avant la fin du mois.

3.17. Incivilités

Mme Monbaron informe que le 24 avril 2015, le local à déchets du parking souterrain du chemin de Vers a été victime d'un incendie intentionnel. Deux jeunes ont mis le feu à des déchets et ont été 'dépassés' par les événements. L'un d'eux est venu se dénoncer à un policier municipal. Cette affaire est reprise par la Brigade des mineurs. Depuis le début de l'année, 69 incivilités ont été recensées, soit 15 par mois. Les tags (24 cas), les déchets (21 cas) et les déprédations (17 cas) représentent la majeure partie des faits relevés.

3.18. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que, du 1^{er} janvier au 30 avril 2015, 40 cambriolages ont été relevés sur la Commune, touchant 16 villas, 5 appartements, 15 commerces et 4 caves. La plupart des cambriolages se sont déroulés entre 7H00 et 21H00 et 13 cas de nuit. Le secteur le plus touché est le centre de la Commune.

3.19. Caméras à la déchetterie de l'Abérieu

Mme Monbaron annonce qu'ils sont enfin en possession de toutes les conditions et autorisations requises. Les caméras prévues à la déchetterie de l'Abérieu vont donc être posées ces prochains jours et seront en fonction à la fin du mois. Des travaux sont nécessaires et engendreront un déplacement de certains containers et une alternance temporaire de la circulation.

3.20. Saconnex-d'Arve Dessous

Mme Monbaron informe que la procédure d'enquête publique s'est terminée le 13 mai 2015. A ce jour, ils ont reçu onze courriers. Une synthèse de ces derniers sera présentée lors de la prochaine commission Aménagement, probablement en septembre 2015. Lorsque le Département leur aura transmis l'entier des courriers, le Conseil municipal aura 60 jours pour se déterminer.

3.20. PLQ Les Sciens

Mme Monbaron annonce que d'après les renseignements en leur possession, l'adoption du projet de PLQ sera portée à l'ordre du jour du Conseil d'Etat dans la 1^{ère} quinzaine du mois de juin 2015.

Les séances du groupe de travail, composé des représentants des différents promoteurs du périmètre des Sciens, ont repris. Ce groupe de travail a pour objectif d'aborder un certain nombre de thématiques liées à la mise en œuvre des futurs chantiers, mais aussi du foncier (mutation), des aménagements extérieurs (réalisation et entretien), de la gestion des déchets, du stationnement, etc. Il se réunit au rythme d'une séance par mois.

3.21. Modification de zone d'Arare-Dessus

Pour mémoire, **Mme Monbaron** informe que la modification de zone a été adoptée par le Grand Conseil et est entrée en vigueur le 21 mars 2015. Le plan de site a été adopté par le Conseil d'Etat. Le délai de recours, suite à la promulgation de cette décision d'adoption dans la

Feuille d'Avis Officielle, s'est terminé le 8 mai 2015. A ce jour et à notre connaissance, aucun recours n'a été interjeté

3.22. Modification de zones d'Arare-Dessous

Mme Monbaron annonce que le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie leur avait informé attendre l'adoption du Plan directeur cantonal 2030 pour lancer la procédure d'opposition à la modification des limites de zones. Celui-ci ayant été adopté par la Confédération, cette procédure va pouvoir être lancée. Nous ne connaissons pas encore la date, mais ce sera probablement après l'été.

3.23. PLQ N° 1 des Cherpines - pièce Ea (où se trouve actuellement le tennis) – Droits à bâtir (Dàb) « activité » :

Mme Monbaron annonce que le Conseil administratif a rencontré, le 29 avril 2015 et ce jour, MM. Spierer et Japhet de la CGI (propriétaire de Dàb « activité » de la pièce Eb - Le Rolliet), ainsi que le Dr Schaller, instigateur et directeur du pôle santé d'Onex, avec divers représentants de la Commune. Ces séances avaient pour but d'étudier l'opportunité de réaliser un pôle santé aux Cherpines et de réfléchir sur le mode d'avancement des travaux à mener pour la répartition et la destination de ces Dàb «activité». Des discussions sont également prévues avec la Commune de Confignon, l'Imad (Institution genevoise de maintien à domicile), l'Hospice général et la Direction générale de la santé. Un retour sera fait en commission en automne, lorsque les contours seront un peu mieux dessinés.

3.24. Mobilité – Marquage de la zone 30 m/h du centre de Plan-les-Ouates

M. Durand informe que les trois semaines qui se sont déroulées depuis la dernière séance du Conseil municipal du 28 avril 2015 ont été surtout consacrées à des occupations plus électorales, raison pour laquelle il n'a que trois communications ce soir. Les conseillers municipaux auront pu voir par eux-mêmes que les marquages de la zone 30 km/h du centre de Plan-les-Ouates ont été effectués en fonction des aléas de la météo. Reste à implanter les totems pour qu'elle soit terminée. Il se permet de relever l'efficacité de l'administration qui a bien anticipé cette réalisation, puisqu'il rappelle que l'instauration de cette zone 30 km/h a été votée par le Conseil municipal en décembre dernier, par le biais de la délibération 108-2014.

3.25. Projet de décharge de Saconnex-d'Arve

Pour information, **M. Durand** explique que les habitants de Saconnex-d'Arve se sont mobilisés et ont fait part de leur ferme opposition à ce projet de décharge, en adressant un courrier au Conseiller d'Etat, M. Luc Barthassat. Courrier accompagné d'une pétition signée par plus de 1'500 personnes.

3.26. Aide humanitaire d'urgence – Chaîne du bonheur pour soutenir le Népal

M. Durand annonce que le Conseil administratif, dans sa séance du 5 mai 2015, a décidé d'octroyer une aide financière de CHF 10'000.-, en faveur de la Chaîne du bonheur, pour soutenir les treize ONG partenaires qui sont présentes au Népal. Comme les conseillers municipaux le savent, ce pays a été frappé fin avril 2015, de plusieurs tremblements de terre, dont certains d'une extrême violence, entraînant des dégâts énormes et faisant plusieurs milliers de morts.

3.27. Réponse à la question posée par Mlle Cooposamy lors du Conseil municipal du 28 avril 2015 sur un courrier reçu de la régie, au sujet la Déchetterie du chemin de Vers n°1

A Mlle Cooposamy qui se demandait si les habitants du chemin de la Milice avaient également reçu ce courrier de la part de la régie, **M. Durand** explique que la réponse est non, car ces habitants du côté de Caritas-Milice sont priés de déposer leurs encombrants lors des levées mensuelles ou alors de se rendre dans un ESREC (Espace de récupération cantonal). Le secteur Milice proche de l'autoroute a sa propre gestion qui se fait comme suit : les habitants du chemin de Vers n° 11 à 15 et les locataires du Pré-du-Camp, sont priés de se rendre aux abris encombrants situés au n° 40 du chemin de Vers. Les locataires du chemin de Vers n° 5 à 9, les habitants du chemin des Vuattes n° 2 à 4, ainsi que ceux du secteur des Aviateurs, doivent déposer leurs déchets dans le local des encombrants situé dans le parking des Aviateurs. L'accès à ces locaux est privé et strictement réservé aux utilisateurs. Certains ont une clé, tandis que d'autres ont un arrangement avec le concierge.

3.28. Réponse à la question posée par M. Meylan lors du Conseil municipal du 28 avril 2015, concernant les bancs qui auraient été enlevés dans le quartier du Vélodrome

M. Durand explique que le Service lui a répondu qu'aucun banc n'avait été enlevé dans le quartier du Vélodrome, mais que certains d'entre ont été démontés pendant l'hiver pour entretien. Tous ont ensuite été remis en place avant le 28 avril 2015. Si M. Meylan constate que des bancs sont encore manquants, il le remercie de préciser lesquels.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à d).

a) Finances et communication du 30 avril

Mme Saas annonce que cette séance n'a pas donné lieu à un rapport.

b) Sécurité et mobilité du 4 mai (annexe a)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sport du 7 mai (annexe b)

M. Favre, qui a remplacé le rapporteur de cette commission, M. Righetti, lors de cette séance, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances et communication du 7 mai (annexe c)

Mme Saas donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Ad hoc GPU du 18 mai (annexe d)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération :

a) D 116-2015 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Le Président rappelle que la lecture de ce projet de délibération D 116-2015 R (annexe 1) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 28 avril 2015 et que cet objet a été renvoyé en commission Finances, laquelle a émis un préavis favorable par 7 oui et 2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 116-2015 R par 22 voix pour et 1 abstention.

b) **D 117-2015 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014**

Le Président rappelle que la lecture de ce projet de délibération D 117-2015 R (annexe 2) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 28 avril 2015 et que cet objet a été renvoyé en commission Finances qui a émis un préavis favorable par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. Thorimbert rappelle avoir posé une question à la commission des finances, sans avoir obtenu de réponse. Cela concernait les comptes de l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile). A ce propos, il a un vague souvenir qu'on leur aurait dit que la convention prévoyait peut-être que le Conseil municipal devait approuver les comptes de l'ORPC. C'est quelque chose qu'il a vu dans l'ordre du jour d'un autre Conseil municipal et il se demande s'ils ne sont pas en train de pêcher par omission. Ceci dit, ils peuvent voir cela l'année prochaine.

M. Durand pense qu'il a raison sur le fond et il avoue qu'ils n'ont pas vérifié depuis.

Mme Monbaron annonce avoir vérifié cela auprès de la surveillance des communes. Elle va rechercher cette réponse.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 117-2015 R par 22 voix pour et 1 abstention.

c) **D 122-2015 R : Crédit d'engagement de CHF 294'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2015 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que la lecture de ce projet de délibération D 122-2015 R (annexe 3) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 28 avril 2015 et que cet objet a été renvoyé en commission Sécurité, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rieben a cru entendre tout à l'heure, à la lecture des rapports, qu'il s'agissait de l'amélioration du chemin Charles Baudoin. Est-ce bien cela ?

M. Durand lui répond qu'il ne s'agit pas vraiment de l'amélioration, mais qu'il s'agit simplement de refaire un tout petit bout de tronçon d'enrobé bitumineux, sur les côtés du chemin. Il ne se souvient plus du terme technique employé pour cela.

M. Rieben fait remarquer que pour CHF 294'000.- ils peuvent quand même espérer que cela représente plus qu'un tout petit bout de chemin. Sinon, cela fait cher le m².

M. Durand confirme que cela ne concerne pas que ce chemin.

Ce qui a interpellé **M. Rieben** à la lecture du rapport, c'est qu'il semblait qu'il y avait une opposition pertinente à dire : *'A quoi bon améliorer ce chemin si cela débouche sur une augmentation du trafic que l'on ne souhaite pas ?'*

Mme Arnold précise que ce projet concerne six chemins.

M. Durand explique que c'est lui-même qui a amené ceci à la commission et que cette dernière a préavisé à l'unanimité pour refaire ces bouts de chemins. Il y a peut-être eu deux ou trois abstentions sur ce petit sujet-là, raison pour laquelle les commissaires ont souhaité laisser la délibération telle quelle.

M. Chal explique qu'il y a vraiment, sur le côté de ce chemin où de nombreux cyclistes et beaucoup gens passent, de gros trous. Il s'agit simplement de refaire la partie abîmée, le dessus. Et il est important de le faire.

M. Tinguely invite M. Rieben à consulter l'exposé des motifs qui précise que le montant des travaux sur le chemin Charles Baudouin, s'élève à CHF 15'000.-.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal, précisant que cette délibération concerne également cinq autres chemins.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 122-2015 R par 22 voix pour et 1 refus.

d) **D 123-2015 P : Crédit d'étude de CHF 55'000.- pour l'analyse et l'optimisation du fonctionnement du bassin de rétention de La Galaise à Plan-les-Ouates**

Après avoir demandé à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 123-2015 P (annexe 4), **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Durand explique qu'il y a là trois délibérations qui se suivent concernant des travaux d'assainissements de leur réseau d'eaux usées, dont celle-ci est la première. Ces délibérations ont la particularité de ressortir d'un nouveau mode de financement établi depuis le 1^{er} janvier 2015. Jusqu'à présent, comme toutes les communes, ils investissaient et percevaient une recette sur investissement qui était fonction de leur capacité financière. Autant dire qu'ils avaient relativement peu de recettes à Plan-les-Ouates. A partir du 1^{er} janvier 2015, un Fonds intercommunal d'assainissement a été mis en place, lequel est alimenté par eux tous (particuliers et communes), en tant que consommateurs et utilisateurs d'eau. Ce Fonds permet de refinancer tous les travaux d'assainissement communaux, dont les trois objets qui leur sont présentés ce soir. La mécanique de refinancement passe par du financement du fonctionnement. C'est-à-dire que la Commune investit, paie et le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement) leur reverse, année après année, pendant la durée de l'amortissement, l'équivalent de l'amortissement des intérêts financiers des emprunts qu'ils ont dû faire. C'est donc une délibération qui, à terme, est neutre, même si au début, il faut y mettre de l'argent. Il persiste encore une petite incertitude concernant le taux d'intérêt pratiqué. Sur cela, ils n'ont pas encore la réponse. Ce premier projet concerne le bassin de rétention de la Galaise, bassin de rétention qui est probablement sous-dimensionné. Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des

Eaux) l'avait identifié comme devant faire l'objet d'analyses complémentaires. Ce crédit-là sert à faire ces analyses complémentaires pour voir s'il y a lieu de l'agrandir ou autre. S'ils acceptent cette délibération, la Commune paiera et en fonction de ce que M. Durand a dit tout à l'heure, le FIA leur remboursera, année après années, les frais d'investissement. Autant dire que cela ne coûte rien pour la Commune, c'est pourquoi il se permet d'insister. Ce sont des projets qui ont été présentés en commission Sécurité, quand bien même ils n'ont pas été introduits puisqu'ils sont introduits seulement ce soir, l'objectif étant, si cela est possible, de leur les faire voter sur le siège dans la mesure où, pour réaliser ces travaux, il y a pas mal de travail administratif, notamment en termes de sollicitation du FIA parce qu'il y a toute une paperasse administrative qu'il faut mettre en place. Il va sans dire que la décision du FIA n'est pas encore tombée pour ces trois objets et que les travaux ne se feront que si leur décision est positive. Ils ne se lanceront dans ces travaux si leur décision est négative.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mai 2015 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** invite le Conseil municipal à voter cet objet sur le siège.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 123-2015 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 124-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour la réhabilitation du collecteur EU du chemin des Picatalons à Plan-les-Ouates**

Le Président demande à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 124-2015 P (annexe 5). A l'issue de cette lecture, il demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit d'un collecteur d'eaux usées, dans un quartier au nord du Voiret qui est assez compliqué sous l'angle d'évacuation des eaux et qui génère souvent, paraît-il, des refoulements et des débordements. Il ne peut donc que les inciter à voter ceci sur le siège. Ils sont exactement dans le même contexte que la précédente délibération. C'est-à-dire qu'ils investissent, puis se font rembourser. Il se permet d'attirer leur attention sur l'annexe du coût induit et des revenus. Si, pour l'instant, il est encore marqué zéro, cela est en cours de plume car ils n'ont pas encore l'habitude de ce genre d'opération. Les frais financiers et les frais d'amortissement sont remboursés intégralement, pour autant que le FIA accepte. S'il n'accepte pas, ils ne feront évidemment pas les travaux. Il ne peut donc, là aussi, que leur demander de voter cela sur le siège, afin que ces travaux puissent être réalisés le plus rapidement possible, vus les délais qu'il y a toujours en lien avec ces opérations.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mai 2015 préconise, là encore, le vote sur le siège.

M. Monnerat demande pourquoi cela figure au patrimoine administratif et non pas financier.

M. Durand lui répond que cela fait partie de la puissance publique. Tout ce qui est au patrimoine administratif relève de la force publique de l'administration et la gestion des canalisations fait partie de ce registre-là.

M. Meylan demande une précision, sachant que, sauf erreur, ce chemin est un chemin complètement privé. Les mécanismes financiers sont-ils exactement les mêmes que s'il s'agissait un chemin public ?

M. Durand lui explique que c'est effectivement un chemin privé, mais que le collecteur relève quand même du réseau public parce qu'il collecte à peu près tout le périmètre des Voirets et non pas que les quelques riverains qui possèdent le fond. Il s'agit donc d'un collecteur public.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 124-2015 P, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 125-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 207'000.- pour l'assainissement du chemin des Pluviers à Plan-les-Ouates**

Après avoir demandé à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 125-2015 P (annexe 6), **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Durand explique que le financement est identique à celui des deux précédentes délibérations, mais qu'ils se trouvent, dans ce cas-ci, juste derrière la route de Saint-Julien, au chemin des Pluviers, entièrement sur des fonds privés et des collecteurs privés. Or, et c'est pour cela qu'il se permet de rebondir sur la question précédente, ils ont reçu, début mai 2015, un courrier de la Direction générale des eaux qui reconnaît le caractère d'importance de ce collecteur, expliquant, dans son courrier : *'Compte tenu de l'intérêt local du collecteur eaux usées du transport projeté, donc celui qui fait l'objet de cette délibération, nous vous confirmons que celui-ci pourra être, à terme, incorporé à votre réseau secondaire A noter qu'une dérogation à titre exceptionnel aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur les eaux vous sera accordée pour l'incorporation à votre réseau secondaire du tronçon'*

Sachant que ces travaux arrivent jusqu'au bout du chemin du Vieux-Puits, **M. Meylan** demande ce qu'il en est de la situation de ce dernier.

M. Durand lui répond que le projet au chemin du Vieux-Puits n'a rien à voir avec celui-ci, mais qu'il en parlera volontiers dans les divers si cela est souhaité.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mai 2015 préconise aussi le vote de cet objet sur le siège.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande au Conseil municipal de voter cet objet sur le siège.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 125-2015 P par 22 voix pour et 1 abstention.

g) **D 126-2015 P : Fonds de roulement de CHF 30'000.- octroyé à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)**

Le Président demande à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 126-2015 P (annexe 7). A l'issue de cette lecture, il demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Mme Arnold explique que l'Accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO), plus connue à sa création sous le terme 'Les Poussins', est une association à laquelle Plan-les-Ouates a adhéré depuis 2000 et qui est en lien avec la nouvelle structure de coordination en place depuis maintenant plusieurs années. Elle rappelle qu'ils étaient déjà venus, en 2011, auprès de la commission Ecoles et petite enfance pour parler de la potentialité de ce Fonds de roulement pour faciliter l'organisation de la comptabilité qui est en manque de liquidités au moment des paiements et des paiements de fin d'année. D'autres démarches ont été effectuées avec une commune qui a proposé d'être la banque pendant que les fonds manquaient. A l'heure actuelle, il s'agit de régulariser la chose et faire en sorte que toutes les communes (elles sont sept à avoir adhéré à l'AFJ-GSO sous cet angle de coordination) doivent pouvoir participer à ce fameux Fonds de roulement qui s'élève, pour Plan-les-Ouates, à CHF 30'000.- en fonction de son nombre d'habitants, selon la clé de répartition qui a été définie par le Comité directeur. L'exposé des motifs leur rappelle les buts et vocations de l'association et la réalité terrain qui est complémentaire aux autres structures des institutions de la petite enfance qui fonctionnent bien et sur laquelle, évidemment, elle souhaite attirer l'attention des conseillers municipaux, pour assainir le fonctionnement administratif de la structure de coordination.

M. Thorimbert regrette qu'ils n'aient pas pu avoir ce document en commission des finances, car il aurait pu poser quelques questions techniques, puisque les problèmes de trésorerie, il y est confronté tous les jours. Il se demande si ces CHF 30'000.-, demandés aujourd'hui, sont trop ou pas assez. L'on sait que les problèmes de trésorerie proviennent parfois, quand il y a une augmentation du chiffre d'affaires. Pour cette association, la Commune a dépensé, en 2012, CHF 80'000.- et a mis au budget 2015, CHF 160'000.-. Cela veut donc dire qu'il y a un chiffre d'affaires réjouissant par rapport aux besoins. Est-ce que ces CHF 30'000.- sont alors suffisants aujourd'hui, est-ce qu'il y a un risque qu'on leur demande plus dans quelques mois, dans quelques années ? Les problèmes de trésorerie peuvent venir de gens qui ne paient pas. Il peut aussi y avoir le problème des charges trop importantes. Mais aujourd'hui, il ne dispose pas d'une bonne vision et n'est pas convaincu par le montant de CHF 30'000.-, qui est peut-être sur ou sous-évalué. Il aurait apprécié d'avoir les comptes de l'association des trois dernières années et de voir quel est le plan de trésorerie de cette association, puisque Mme le Maire dit que c'est en fin d'année qu'il y a des problèmes. Comment sont gérés les apports des communes ? Est-ce une fois par année, est-ce une fois tous les six mois ? Est-ce qu'ils ne pourraient pas résoudre ce problème de trésorerie d'une autre manière ? Il aimerait que ces questions techniques, il en convient, puissent trouver réponses ce soir ou en aparté, parce qu'il est intéressé, intellectuellement, à comprendre comment cela fonctionne. Si par hypothèse cela intéresse les conseillers municipaux, ils peuvent renvoyer cet objet en commission des finances. Sinon, sur le principe, il n'est pas contre le fait de le voter sur le siège, mais aurait apprécié de pouvoir y réfléchir et de voir comment se fait effectivement la gestion financière de cette association qui prend de l'ampleur. Peut-être seront-ils sollicités pour une augmentation de l'apport du capital. Selon les statuts qu'il a trouvés sur le site, il se demande aussi si la décision d'avoir un prêt de CHF 180'000.- est bien de la compétence du Comité directeur ou si celle-ci relève des prérogatives de l'Assemblée générale. D'autre part, est-ce que ce montant est en adéquation avec l'affaire ou y a-t-il un surendettement là-dessus ? Voilà les questions qu'il se pose, mais dont ils peuvent discuter après.

Mme Arnold juge les questions pertinentes. Elle explique que les communes versent de manière régulière, à savoir par quadrimestres, les montants qui sont dus à la structure. Ce montant de CHF 180'000.- correspond à un peu plus de l'équivalent d'un mois de salaire. Ils

sont donc dans la proportion nécessaire pour pouvoir passer agréablement cette fin d'année où ils attendent sur cet argent pour pouvoir payer les accueillantes familiales. C'est effectivement une structure qui rémunère les accueillantes de jour qui n'ont pas d'énormes salaires. Il leur déplait donc à l'idée d'engager des décalages dans les versements de ces salaires, surtout pour ce type de personnel. Le montant a été bien évalué, avec une marge supplémentaire sur la commune la plus importante de la structure, à savoir Carouge, qui jouait d'ailleurs le rôle de banque au cours de ces dernières années et qui est prête, s'il devait y avoir un souci sporadique, à continuer à le faire, ce qui ne devrait vraiment pas avoir lieu avec cette marge qui a été calculée et validée. Quant au Comité directeur, ce dernier est l'organe qui présente, ensuite, à l'Assemblée générale. Assemblée générale qui aura d'ailleurs lieu le mercredi suivant, à Bardonnex, assemblée à laquelle cette proposition va aussi être présentée. Dans l'idéal, elle souhaite un vote sur le siège. C'est aussi ce que préconisait le Bureau, ce qui permettrait dans les meilleurs délais, passé le délai référendaire, de pouvoir verser cette somme qui, bien sûr, en cas de retrait de la Commune est récupérée par la commune qui quitte la structure associative et si une commune devait les rejoindre à la AFJ-GSO, celle-ci payerait sa quote-part en fonction de son nombre d'habitants, comme cela est d'ailleurs mentionné dans l'exposé des motifs.

M. Monnerat demande pourquoi le financement se fait par quadrimestre. N'était-ce pas possible de mensualiser ? Cela aurait pu régler les problèmes de trésorerie, plutôt que de créer un Fonds de roulement, même s'il adhère à cette idée.

Mme Arnold explique que ce sont les structures qui permettent, effectivement, d'avoir un peu de financement d'avance et ce, surtout en début d'année où ils ont besoin d'avoir un montant un peu plus important que les versements mensuels. Dans cette structure, l'on veille à verser le quadrimestre avec précision, pour éviter au maximum la défaillance financière. Les versements mensuels ne sont pas retenus dans les types de versements qu'ils octroient à leurs associations. Ils le font en plusieurs parties et non pas en une seule fois, mais le système mensuel n'est pas retenu parce que peu cohérent avec la réalité des associations. De plus, le travail financier qui en incombe au niveau de leur comptabilité serait trop important.

M. Jeanmonod demande sous quelle loi du travail le personnel est engagé.

Mme Arnold lui répond qu'il s'agit de contrats de droit privé avec cahier des charges, structure validée par le SASAJ (Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour) qui est l'organe d'autorisation des lieux de placements.

M. Jeanmonod demande s'ils sont donc soumis au Code des obligations.

Le Président lui répond que cela est le cas, avec les couvertures sociales.

Mme Arnold explique que c'est justement tout l'aspect des cotisations sociales qui sont assurées par les communes soutenant cette structure associative, qui a été un réel plus avec le passage à la structure de coordination.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mai 2015 préconise un vote sur le siège.

M. Thorimbert souhaite simplement, s'il devait y avoir d'autres demandes similaires, que ce soit un peu mieux documenté, avec des comptes et des tableaux de trésorerie, afin qu'ils puissent se prononcer, parce qu'il peut craindre que d'autres associations demandent la même chose, sachant que des problèmes de trésorerie, on en a tous, les ménages, les entreprises et certaines collectivités publiques. L'on pourrait imaginer que la Commune soit sollicitée à d'autres reprises et peut-être qu'il faudrait être attentif sur la méthode et savoir jusqu'où ils

vont. Il est clair que là, c'est un travail qui répond à une loi cantonale. Ils ont donc une obligation de faire quelque chose pour cela, mais ce peut être la porte ouverte à d'autres demandes.

Mme Arnold parlera volontiers de tout cela avec M. Thorimbert, tout à l'heure. Elle pourra lui présenter les comptes à souhait.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 126-2015 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, sachant que Mme Borstcher s'est absentée quelques instants.

Mme Arnold les remercie pour leur vote qui va grandement soulager leur association et surtout la comptable qui attend les votes des différentes structures, puisqu'évidemment la même démarche est réalisée dans l'entier des sept communes partenaires.

h) **D 127-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour les travaux de rénovation du Locados à Plan-les-Ouates Proposition du Conseil municipal**

Après avoir demandé à la secrétaire de donner lecture de ce projet de délibération D 127-2015 P (annexe 8), **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Mme Arnold explique que le Locados, le Centre de loisirs pour leurs jeunes, est un local qui a évidemment sa raison d'exister, de par la fréquentation des jeunes de la Commune. La structure existe en ce lieu depuis un peu plus de 20 ans. Ils ont fêté les 20 ans de la structure il y a deux ans environ et il est vrai que ces locaux deviennent vétustes. Certains espaces sont maintenant mal adaptés, non conformes, voire dangereux sur certains aspects. Elle pense notamment à l'estrade et aux plafonds dont les plaques d'isolation tombent de temps à autre. Il y a également, en fonction des nouveaux objectifs du Locados, des volontés d'accueil des plus grands de l'école primaire, avec un accueil style restaurant scolaire les vendredis à midi qui nécessite aussi une cuisine mieux adaptée qui est, à l'heure actuelle, grandement obsolète. Il n'est pas rare d'avoir près de trente enfants qui y mangent certains vendredis midi. Les travaux qui sont présentés sont des travaux conséquents, sur différentes approches, que ce soit au niveau matériel, au niveau du sol, indispensable à reprendre, au niveau des plafonds, mais aussi au niveau de la cuisine. Il serait effectivement fort utile que les commissions concernées puissent venir visiter le Locados, si tout le monde ne le connaît pas encore et de tenir séance, le cas échéant, lors d'une prochaine réunion. Voilà donc un peu l'état des lieux. L'exposé des motifs leur parle des différentes lignes qui sont envisagées, des différents types de travaux qui ne sont, de loin, pas superflus. Le travail en commission va permettre de mieux comprendre les aménagements à réaliser dans l'un ou l'autre des espaces et des salles de rencontre. Mme Arnold tient aussi à rappeler que le Locados a actuellement une belle dynamique avec, à nouveau, des plus jeunes qui le fréquentent, avec un bon respect des lieux et une bonne collaboration entre les parents, les animateurs et la responsable du Locados.

Le Président annonce que le Bureau du 5 mai 2015 préconise un renvoi de cet objet en commission conjointe Bâtiments et Social, puis en commission Finances.

M. Chal demande dans combien de temps cela passera dans la prochaine commission. Au mois de septembre 2015 ou encore au mois de juin 2015 ? Il est vrai qu'il est inévitable que cela soit renvoyé en commissions, afin que celles-ci aillent voir sur place les travaux à faire. Le problème est qu'il faudra au moins six mois de demande d'autorisations, ce qui veut dire qu'avant 2016, rien ne va se faire. Il faudrait que la commission vienne voir assez rapidement l'ampleur des travaux à faire et les besoins qu'il y a là-bas.

Mme Arnold explique qu'ils avaient envisagé, cas échéant, de faire une commission sur le sujet, la semaine prochaine déjà, ce qui était peut-être un peu rapide quand même. De ce fait, ce pourrait être la première commission de juin, ce qui permettrait justement de pouvoir présenter le projet, de pouvoir le travailler, consciente effectivement de tout ce qu'il y a à faire et des demandes d'autorisations indispensables pour envisager les travaux qui vont être à réaliser dans le Locados. Mais ils pourront, à ce moment-là, viser des travaux qui puissent être faits dans la dernière partie de l'automne.

Pour avoir vu le Locados depuis plusieurs années et y être retourné à l'occasion de la dernière Assemblée générale, où M. Favre était aussi présent et où les travaux envisagés ont été présentés, **M. Magnin** convient que ces travaux sont indéniables et à faire. L'idéal serait de pouvoir voter ceci sur le siège, afin de ne pas avoir à réexpliquer la situation aux huit ou neuf nouvelles personnes qui vont siéger au sein de cet hémicycle. Mais se rendre compte de ce qu'est le Locados et le besoin des travaux, est peut-être la chose la plus sage à faire pour une commission, quand bien même un vote sur le siège lui paraîtrait tout à faire adéquat.

Le Président soumet la proposition du Bureau de renvoyer cela en commission conjointe, au vote du Conseil municipal.

M. Ruffieux estime qu'il est difficile, pour eux, de voter cette proposition. Il estime qu'ils devraient d'abord voter la proposition de vote sur le siège.

M. Magnin fait remarquer que le règlement prévoit de voter en priorité la proposition la plus éloignée du vote.

Le Président annonce que la plus éloignée est donc le renvoi en commissions comme le préconise le Bureau.

M. Magnin fait formellement la proposition d'un vote sur le siège.

M. Rieben, quant à lui, défend la proposition de renvoi en commissions car il s'agit tout de même de montants importants et qu'ils ne peuvent pas traiter cela par-dessus la jambe. Ce sont des choses qui méritent d'être étudiées. Ils ont des commissions qui sont destinées à cela. Il estime qu'il faut les laisser travailler.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** réitère sa demande au Conseil municipal de voter le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 127-2015 P en commission conjointe Bâtiments et social, puis en commission Finances, par 15 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

6. **PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Motions**

- a) **M 19-2014 R : Pour la création d'un poste de délégué-e aux affaires économiques au sein de l'administration communale**

Comme annoncé en début de séance par M. Rochetin, cette motion M 19-2014 R est retirée de l'ordre du jour de cette séance.

- b) **M 20-2014 R : Pour connaître le degré de satisfaction ainsi que les attentes et besoins des entreprises établies à Plan-les-Ouates et y répondre**

A l'instar de la motion précédente et comme annoncé en début de séance par M. Gaud, cette motion M 20-2014 R est retirée de l'ordre du jour de cette séance.

B. **Résolution**

- a) **R 18-2015 P : Refusons que les accords TISA menacent notre Commune**

Le Président demande à un représentant du groupe Socialiste de donner lecture de cette résolution R 18-2015 P (annexe 9)

M. Gardiol propose, au lieu de donner lecture du document dans son entier, d'en lire la conclusion, puis de diffuser l'un des deux films qui ont été mis sur la page de garde de cette séance et qui, en quelques images, leur présentera l'objet de cette résolution de manière plus sympathique.

Le Président accepte cette proposition, mais suggère tout de même de faire voter, au préalable, l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

M. Gardiol donne lecture de la fin de la résolution.

Diffusion d'un film d'animation illustrant l'objet de ce document.

A l'issue de cette diffusion, **M. Gardiol** explique qu'ils proposent, ici, un projet de résolution, c'est-à-dire une déclaration du Conseil municipal qui leur permet de prendre position sur ce sujet. Ce n'est pas une motion et il leur semblait très important que la Commune prenne position là-dessus. Plusieurs autres communes se sont déjà déclarées zones hors TISA (Trade In Services Agreement), parce que c'est quelque chose qui les concerne tous, directement, dans le sens où si cet accord passe tel quel, il représente une menace extrêmement grave sur les privilèges démocratiques dont ils sont garants au niveau communal. Ils estiment que toutes les communes et toutes les collectivités publiques ont le devoir de se prononcer contre ces accords, de manière à rendre manifeste la volonté politique et populaire de ne pas 'gratter' les droits démocratiques des citoyens au profit d'une multinationale sans âme ni éthique. C'est aussi une menace pour les petites et moyennes entreprises qui se retrouveraient dans une

position de concurrence complètement déloyale de la part des grands groupes multinationaux. C'est pourquoi ils proposent, ce soir, de voter ce projet de résolution sur le siège et de donner un signal clair de la part de la commune de Plan-les-Ouates, contre ces accords.

Le Président se demande comment une commune peut se déclarer elle-même hors zone TISA. Ce mécanisme est un peu difficile à comprendre, parce qu'il s'agit d'obligations imposées. Comment la Commune pourrait-elle se déclarer hors de ces obligations ?

M. Gardiol explique qu'il s'agit avant tout de donner un signal, plus que de se déclarer hors zone. C'est bien pour cela qu'il s'agit d'une résolution et non pas d'une motion. La volonté est de donner un signal fort et plus il y aura de communes et de collectivités publiques qui participeront, plus ce signal sera fort et évident. Maintenant, se déclarer zone hors TISA, cela veut aussi dire refuser, en tout cas au niveau communal sur les objets qui les concernent, de rentrer en matière sur les privatisations, privilège qui relève des droits et des droits citoyens.

M. Jeanmonod explique que ce sont des accords. Rien n'oblige une commune à adhérer à ces accords, mais ce qu'ils souhaitent, par là, c'est justement dire qu'ils ne veulent pas entrer en matière dans ces accords-là.

M. Monnerat fait remarquer que ce sont des accords négociés au niveau des états. Pour lui, cela est inapplicable. Ils voient très bien dans le petit film qui a été projeté, que c'est la Confédération qui signerait ces accords. Il est donc difficile de se déclarer hors zone TISA, alors que les négociations se font au niveau d'un état. Il prend pour exemple ce qui s'est passé au Québec quand ils ont déclenché leur moratoire sur l'extraction du gaz de schiste ; ils se prennent maintenant un procès par un gazier américain qui réclame USD 250'000'000.- au Canada pour avoir justement rompu les accords NAFTA. Le Québec, qui fait partie du Canada, est finalement dans le même cas qu'une commune qui se déclarerait hors zone TISA. Dès lors, il suggérerait à M. Durand de créer un Fonds de réserves provisionnelles pour tous les procès qu'ils vont se prendre sur la tête si ces accords devaient un jour être votés. Pour lui, cela ne sert à rien d'aller plus loin là-dedans, c'est totalement utopique et puéril. C'est comme chasser un éléphant avec une sarbacane.

M. Thuillard estime que cela a une portée symbolique avant tout. Pour ce qui est du Québec, cela veut dire que les citoyens québécois, dont l'eau n'est plus potable à cause de la fraction des roches ne peuvent pas protester. Il estime que cela est hallucinant !

M. Jeanmonod n'est pas tout à fait d'accord avec ce que vient de dire M. Monnerat. Si le Québec s'était déclaré hors de ces accords, il n'aurait pas ce procès. C'est peut-être l'Etat du Canada qui a signé un accord, mais s'ils avaient déclaré, depuis le départ, qu'ils n'étaient pas d'accord, ils n'auraient pas eu ce procès. Il faut être partie prenante pour ce genre d'accord. Alors si les communes commencent toutes à dire qu'elles sont en dehors de ces accords, l'Etat signe pour lui et aura ses ennuis. Mais les communes qui se sont déclarées en dehors de ces accords ne peuvent pas être prises dans le mouvement, puisqu'elles se déclarent en dehors de ceux-ci.

M. Monnerat n'est pas d'accord avec l'histoire du Québec. Pour lui, ce sont des accords signés au niveau d'un Etat. Selon ce que dit M. Jeanmonod les cantons qui étaient contre l'espace Schengen, pourraient finalement se déclarer hors espace Schengen ? L'on se ficherait de ces accords, alors.

M. Jeanmonod estime que ce n'est pas la même chose. Les accords dont il est question ce soir sont des accords en dehors de l'Etat, dans le cadre desquels ce dernier vient comme adhérent.

M. Monnerat n'est pas d'accord avec cela. Il pense qu'ils feraient bien, avant de se lancer dans un truc comme cela, de se renseigner, d'avoir peut-être un avis de droit, de savoir ce qui les attend s'ils se lancent là-dedans. Si un jour on leur réclame USD 200'000'000.- en dédommagement parce qu'ils auront réglé quelque chose qui n'était pas prévu par les accords, ils seront mal.

Sur le fond, **M. Rieben** trouve cela tout à fait sympathique et serait prêt à voter pour une telle résolution. Ce qui lui fait un peu peur, c'est sur la forme. Parce que finalement, s'ils commencent à rentrer là-dedans, ils pourront, au prochain ordre du jour du Conseil municipal, aussi commencer à se prononcer sur certaines décisions de l'ONU, de savoir si, finalement, l'Etat d'Israël se comporte correctement ou pas vis-à-vis des palestiniens. Cela est tout à fait intéressant, mais il observe que ce n'est pas de la prérogative d'un Conseil municipal d'une commune.

M. Gaud remarque que son préopinant a partiellement répondu à sa question, car il était prêt à faire un amendement pour inclure, effectivement, l'espace Schengen, l'Europe et les aimp et déclarer que Plan-les-Ouates est exclu de tout cela. Il rappelle que pour les travaux de l'autoroute, c'était des polonais, des espagnols et des portugais qui venaient concurrencer des entreprises suisses soi-disant au même tarif. Finalement, le problème est là, il s'exprime en termes de compétences : quelles sont les compétences de la Commune, quelles sont celles du Canton, quelles sont celles de la Confédération ?

M. Favre convient que c'est un problème qui touche les états entre les états. Est-ce qu'ils ont une situation des engagements des communes genevoises, romandes et suisses, pour que le Conseil fédéral puisse apprécier l'action défendue dans cette résolution et que, pour sa part, il comprend ? Ont-ils la chance d'être entendu par quatre ou cinq communes genevoises ou par 2'500 communes suisses ?

M. Tinguely va essayer de répondre à certaines choses. Comme l'a très bien dit M. Gardiol, il s'agit d'une résolution. Se déclarer hors zone TISA est purement symbolique. Les gens n'ont peut-être pas très bien compris, mais il est vrai que c'est quelque chose sur laquelle ils n'ont pas la main pour signer ou ne pas signer. Il s'agit d'une déclaration symbolique destinée à faire tâche d'huile en disant que Plan-les-Ouates n'est pas d'accord avec cela. Pour répondre à la question de M. Favre, la commune de Carouge l'a aussi acceptée à une grande majorité, ainsi que la Ville de Genève. Il n'a pas fait de pointage, mais c'est en train d'essaimer et l'idée est aussi de la proposer au niveau de l'Association des communes genevoises. Alors il est vrai, c'est une résolution, cela ne touche pas directement la commune de Plan-les-Ouates, mais cette dernière a décidé de faire des résolutions, c'est-à-dire qu'elle montre ainsi que ses citoyens se posent des questions, en tout cas, qu'ils sont inquiets par rapport à ces négociations. Il informe que la Ville de Genève organise le 26 mai 2015, au Palais Eynard, une séance d'informations ouverte au public pour discuter et présenter les accords TISA qui sont actuellement négociés. Cela pose un certain nombre de questions à un certain nombre de collectivités. L'idée est de faire une résolution et de montrer à la Confédération suisse qu'ils ne sont pas forcément d'accord avec ce qui se passe, donc à eux de faire attention à ce qu'ils signent.

Pour aller dans le même sens de ce qui vient d'être dit, **M. Durand** leur conseille de relire les 'Invite' de la résolution puisque, si celle-ci déclare déjà symboliquement que la commune de Plan-les-Ouates est hors TISA (ce qui du point de vue du droit international est largement discutable), elle exige aussi la publication du contenu des négociations. Car des négociations sont en cours, qui concernent également l'activité de Plan-les-Ouates et dont ils ne connaissent rien, ce qui n'est quand même pas tellement bon signe. Cette résolution déclare s'opposer à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent en tout temps rester

sous contrôle démocratique. Parce que le système de gestion des conflits qui est prévu par cet accord, c'est l'arbitrage. Donc, en dehors de toute scène démocratique habituelle. Ils ont parlé, tout à l'heure, d'autres accords qui sont régis, eux, par le droit public, à savoir par des tribunaux normalement constitués. Là, ce sont trois personnes qui décident et qui infligent les amendes. L'on pourrait très bien imaginer que la commune de Plan-les-Ouates, détentrice de quelques hectares de zones agricoles cultivées, décide par une résolution de dire qu'elle ne veut pas d'OGM. Sur ce, les accords TISA arrivent et la Commune se retrouve, tout à coup, à devoir créer un Fonds pour pouvoir financer les amendes car ils pourraient, à ce moment-là, grâce à ces accords, exiger des dédommagements. Cette réalisation existe pour faire valoir cet état d'esprit là, auprès des autorités cantonales qui, elles-mêmes, s'occuperaient d'aller interpeller la Confédération. Ils sont donc purement dans une action qui ne mange pas de pain au niveau des effets concrets, mais qui, symboliquement, sont assez importants. En tout cas, à ses yeux.

M. Monnerat partage cet avis. S'il est d'accord avec ce qui est dit, il estime que cette résolution est mal formulée et ne sait pas où ils vont avec cela.

M. Durand explique que, concrètement, cela veut dire que s'ils acceptent cette résolution ils doivent faire un courrier aux autorités cantonales et la proposer à l'Association des communes genevoises. En termes d'action, il n'y a rien de plus. Il s'agit simplement de le faire savoir. C'est dommage que la presse ne soit pas présente ce soir.

M. Rochetin fait remarquer que l'article 39 du règlement du Conseil municipal, concernant les résolutions, dispose que le Conseil administratif est chargé de transmettre à l'autorité qui sera compétente. Ils vont donc transmettre cela au Grand Conseil et demander à ce dernier qu'il exige la publication du contenu. Cela va donc aller plus haut et s'il n'y a pas de suite, que ce passe-t-il ? Lance-t-on une contre-attaque ? Il entend cette nébuleuse qui leur fait peur. Alors oui, d'accord, cela ne mange pas de pain mais ils ne doivent pas perdre trop de temps là-dessus non plus, car cette action ne sert pas à grand-chose.

M. Valentin convient qu'effectivement, dans le fond, ils ne peuvent qu'être tous d'accord. Ceci dit, il ne peut souscrire à cette résolution, bien que quelques mots que vient d'exprimer son préopinant le surprennent, voire le font sourire. Il serait d'avis de proposer qu'ils rajoutent que la commune de Plan-les-Ouates s'autoproclame commune libre et qu'ils proposent au Conseil d'Etat un blocus économique aux USA.

C'est peut-être un peu sévère, mais **M. Gaud** se dit, pour se reconforter, que de toute façon, leurs résolutions n'engagent qu'eux. Il n'a peut-être pas été très attentif, mais il ne se souvient pas, ces dernières années, qu'ils aient voté unanimement une résolution sur tel ou tel sujet qui a été transmise à l'Etat et dont ce dernier ait tenu compte. Il pense que l'Etat ne doit même pas lire les titres de leurs résolutions. Il rappelle qu'ils en avaient fait une plutôt 'costaude' concernant la Chapelle-les-Sciens, maîtrisée par l'expert en droit communal et cantonal. Une résolution dite 'béton', acceptée à l'unanimité et soi-disant imparable. C'est pourquoi, à priori, il ne voit pas à quoi peut servir celle-ci.

S'ils sont tous d'accord sur le fait qu'ils ont affaire à une nébuleuse qui n'est pas très claire, qui n'est pas très propre, **M. Durand** est d'avis que cela ne mange pas de pain de voter cette résolution. S'ils ont une proposition plus percutante et plus efficace, il est sûr que le groupe des Verts et les socialistes sont preneurs et voteront si une proposition leur est faite. S'ils n'en ont pas de plus efficace et bien qu'ils votent déjà cela. Ce sera déjà une première étape et il y en aura d'autres.

M. Magnin constate que le discours est vraiment de dire qu'ils sont d'accord dans la finalité, mais que cela ne sert à rien. Or, il les a connus, au sein de cet hémicycle, beaucoup plus combatifs, ne serait-ce que pour la mobilité ; on se rend compte que cela ne sert à rien, mais il faut quand même avancer pour faire quelque chose. David ayant quand même une fois gagné contre Goliath, l'on peut se demander si l'émergence de petites communes pourrait finalement titiller et faire prendre conscience du fait que la population n'est pas forcément d'accord de se faire diriger et réguler par des grands groupes. L'économie à ceux qui font de l'économie, la politique pour la régulation. Et là, il pense qu'il y a un enjeu. Il découvre, car il n'était pas dans le secret des différentes négociations, mais il trouve qu'il y a un intérêt pour la population. Un intérêt économique et un intérêt politique à ne pas se laisser déborder par ces accords et à savoir un peu ce que cela concerne. Voter comme cela, sans avoir d'autres connaissances que le film de quatre minutes qu'ils viennent de voir, film très marqué, très politisé, très clair, ne lui suffit pas. Il est vrai qu'il aurait besoin de beaucoup plus qu'une demi-heure de séance, ici, pour être un peu au fait et savoir de quelle façon ils peuvent aller un peu plus loin. Au sujet de cette résolution, est-ce qu'ils doivent en discuter en commission, est-ce que les résolutions doivent leur apporter plus d'informations ? Est-ce qu'ils doivent se renseigner auprès du Canton ou auprès d'autres communes ? Pour sa part, il est d'avis qu'il faut qu'ils puissent s'en inquiéter.

M. Thuillard s'est renseigné sur internet. Ces accords portent sur 60,2 % des services, y compris l'eau, la santé et l'éducation, des domaines qui sont d'habitude réservés au public et qui seraient complètement régulés par ces accords. En plus de cela, ces négociations ont lieu à Genève, d'où la portée encore plus symbolique de cette résolution.

M. Gardiol constate que tout le monde n'a pas lu cette résolution en entier. Il s'agit d'un mouvement collectif qui rejoint un mouvement populaire ; depuis le 11 octobre 2014, 400 manifestations ont eu lieu en Europe. Ils rejoignent un mouvement populaire du citoyen et du politicien, pour essayer de faire pression sur la Confédération. Ce n'est pas forcément inutile. En tout cas, s'ils ne le font pas, il est sûr qu'ils n'arriveront à rien. Pour répondre à M. Magnin qui est très pertinent en disant qu'il leur manque l'information pour pouvoir se prononcer, il explique que c'est justement pour cela qu'il faut qu'ils se révoltent sur le fait qu'ils manquent d'informations, parce que justement on les tient au secret sur quelque chose qui les concerne tous, à savoir tout ce qui concerne et qui intéresse les habitants de la Commune. Il s'agit de dire qu'ils sont contre ce manque d'informations à la base et qu'ils réclament les informations auxquelles ils ont droit.

A l'issue de ces longs échanges, **le Président** demande au Conseil municipal de voter cette résolution.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 18-2015 P, présentée par les Verts et le Parti socialiste pluraliste, par 18 voix pour et 5 refus. Cette dernière sera donc envoyée au Conseil administratif pour traitement.

b) **R 19-2015 P : Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière sur cette résolution R 19-2015 P (annexe 10). Cette dernière est acceptée par 21 voix pour, 1 refus et 1 abstention.

M. Tinguely donne lecture de cette résolution.

M. Valentin fait remarquer que cette résolution est du même acabit que la précédente. Effectivement, personne ne peut s'opposer au fait de vouloir préserver la population d'un éventuel accident de chlore. Maintenant, cette problématique a été évoquée au Grand Conseil par un conseiller d'Etat du parti des Verts, M. Hodgers, qui a eu la garantie des CFF que les transferts de trains (parce qu'il faut savoir que cela passait par Genève pour une question de largeur de rails, les trains français n'ayant pas les mêmes empattements que les trains suisses et c'est pour cette raison que les trains transitaient par la Praille, pour changer de caténaires roulants) ne transiteront plus par la Praille, ce qui sauverait la construction du PAV (projet Praille-Acacias-Vernets). Donc, il s'agit encore d'une résolution bien sympathique, mais les élections sont passées.

M. Gardiol précise que le groupe socialiste rejoint les Verts et signe également cette motion, ce qui n'est pas mentionné sur le document.

Mme Djoungong demande pourquoi la fabrication de chlore a été stoppée en Suisse et pourquoi on doit aller le chercher ailleurs.

M. Tinguely lui répond qu'ils importent pour des raisons économiques. A l'époque, cela se faisait en Suisse, avant qu'ils ne se rendent compte qu'il y avait aussi des entreprises vers Grenoble qui en faisaient en grande quantité, pour moins cher. Petit à petit, ils ont donc commencé à importer le chlore. Au début, il n'y en avait pas de grandes quantités, mais ces dernières années, cela a fortement augmenté. C'est donc pour cela qu'ils l'importent. Ce sont des français qui fabriquent le chlore pour la Suisse. Pour répondre à M. Valentin, cela ne passera plus par la Praille, mais ce n'est pas encore le cas, cela ne se fera que d'ici la fin de l'année, mais posera toujours un problème parce que la voie passe par Chancy et Meyrin, avant de longer Montreux et Vevey. Ce n'est pas parce que cela ne passe plus par la Praille que ce problème de chlore n'existe plus.

M. Durand rajoute une précision pour répondre à la question de Mme Djoungong expliquant que la situation est encore pire que cela. Il explique qu'à l'origine, les industries chimiques du Valais se sont installées sur place parce qu'il y avait du sel avec les Salines de Bex et qu'il y avait de l'électricité et qu'elles avaient besoin de chlore. Quand il s'est trouvé que le chlore était moins cher ailleurs, ils ont arrêté de produire en Valais, quelques soient les dommages collatéraux.

M. Rieben constate, une fois de plus, qu'il est vrai qu'ils ne peuvent pas être contre ce genre de résolution. C'est éminemment sympathique et cela va dans le sens qu'ils souhaitent. Mais il maintient que cela n'est pas de la compétence d'un Conseil municipal. Alors, libre aux citoyens qui le souhaitent d'interpeller leur député pour qu'il fasse des interventions auprès du Grand Conseil, voire au niveau du Gouvernement fédéral. Maintenant, ils vont débattre, ils vont voter et ils auront passé un quart d'heure là-dessus, quart d'heure qu'ils auraient pu consacrer à autre chose.

Plutôt que d'en débattre comme cela, **le Président** suggère de voter puisque le sujet est connu et qu'il y a un exposé des motifs.

M. Gaud conçoit effectivement que l'on peut être sensible à ce problème et se demande s'il suffisait, pour le régler, de fabriquer du chlore en Suisse. Au même titre que n'importe quel objet, il demanderait plus d'informations. Il est vrai que ces transports ne sont pas très simples, mais il constate quand même, bien qu'il y ait eu récemment un accident non loin de chez eux,

que l'on essaie de prendre un maximum de précautions. Statistiquement, les accidents de transport de chlore sont, par chance, tout de même assez rares. Il aurait donc du mal à accepter cette résolution, simplement parce qu'il aimerait être persuadé que ce qui est proposé est réaliste et non pas politique, comme la solution précédente. Il ignore si, techniquement, ils ont une autre alternative. Il est assez mal à l'aise de se prononcer sans connaître le sujet.

M. Thuillard répond qu'effectivement, statistiquement peut-être, les transports sont de plus en plus sûrs, mais que, statistiquement aussi, il y a de plus en plus de substances dangereuses : du chlore, des eaux, des déchets radioactifs, qui transitent un peu partout. Et c'est un peu là-dessus qu'ils attirent leur attention.

M. Tinguely fait remarquer que la commune de Plan-les-Ouates serait quand même clairement touchée en cas d'accident sur les voies. Ceci dit, c'est un problème romand. L'utilisation et l'importation de chlore ne fait qu'augmenter année après année. L'idée est que les collectivités publiques, que ce soient les communes ou les cantons, interpellent le Conseil fédéral ou le Conseil des Etats pour qu'ils mettent en place une réglementation comme d'autres pays l'ont fait. C'est dire que la Suisse n'est pas vraiment en avance sur ce point-là. Aux Pays-Bas, le transport de chlore est interdit et ils sont obligés de le fabriquer sur place. Il faut savoir que le transport de chlore par route est interdit parce que le danger en cas d'accident est très important. Enfin, cette résolution a été préparée bien avant qu'il n'y ait eu cet accident à Dailens et ils ont justement fait exprès de la déposer après les élections, parce qu'ils ne voulaient pas en faire un sujet politique électoral. C'est pour cela qu'ils la déposent au Conseil municipal de ce mois de mai.

M. Gaud explique que, premièrement, ce n'est pas par manque d'intérêt qu'il refuse ce projet de résolution, mais simplement par incompetence absolue du sujet. Deuxièmement, est-ce que cette résolution vient de leurs groupes à Plan-les-Ouates ou est-ce quelque chose qui va tendre à se développer dans le Canton ? Il pense qu'il y a d'autres communes qui sont autrement plus touchées qu'eux, de par leur proximité avec leur voie ferrée.

Avant de s'inquiéter des réactions du Conseil fédéral et de les exhorter à nous écouter, **M. Valentin** pense que les Verts de Genève, voire de Plan-les-Ouates, feraient mieux de s'occuper des citernes à mazout du Lignon qui sont autrement plus dangereuses et qui touchent une grande partie de notre population.

A l'issue de ces débats, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte d'envoyer au Conseil administratif ce projet de résolution R 19-2015 P présenté par Les Verts et le Parti socialiste pluraliste, par 16 voix pour, 2 refus et 5 abstentions.</p>

- c) **R 16A-2014 R : Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève, d'un 'Plan de mobilité' lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées**

Le Président rappelle que l'entrée en matière pour cette résolution R 16A-2014 R (annexe 11) a déjà été votée.

M. Thorimbert rappelle que le rapport de la commission GPU de la veille, fait état d'un refus. Il avoue que c'est lui qui a refusé cette résolution. Il l'a refusée parce qu'il rejoint certains arguments qui ont été avancés pour les deux autres résolutions et pour lui, cette résolution ne sert à rien. Parce qu'en fait, ils envoient un message à l'Etat, qui n'arrête déjà pas de plancher sur la mobilité pour essayer de trouver des solutions, en lui disant qu'il faudrait encore réfléchir. Certes, il se préoccupe de la mobilité et ne dit pas qu'il n'y a pas de problème, simplement il pense que, comme outil de la part de la Commune, ce n'est pas adapté. Par contre, il rappelle que M. Durand a proposé à la commission GPU, il y a quelques mois, de faire une étude SITEC pour contrecarrer en quelque sorte, ou plutôt comme alternative à cette résolution. Tout le monde y a d'ailleurs adhéré, preuve en est qu'ils ont suspendu le traitement de cette résolution en attendant le résultat de SITEC et il semble qu'il y ait une certaine adhésion, une certaine envie d'aller dans le sens de SITEC. Il estime que la Commune de Plan-les-Ouates doit aller de l'avant avec cette étude et non pas renvoyer un message à l'expéditeur. En tout cas, il vote non. Tout simplement parce que cela ne sert à rien. Par contre, il encourage la Commune à continuer son travail de bénédictin avec les contacts particuliers, les propositions et en s'appuyant sur l'étude SITEC. Malheureusement, les conseillers d'Etat qui étaient annoncés à Confignon ne sont pas venus, mais il pense qu'ils ont dû en recevoir un exemplaire et que les services doivent bien l'étudier. Pour lui, c'est la meilleure solution.

Au risque de contrarier son collègue, M. Thorimbert, **Mme Borstcher** annonce qu'elle va rester sur la position qu'elle a pris la veille au soir et qui est de dire qu'il faut, à son avis, voter favorablement cette résolution. Ne serait-ce que pour montrer leur souci légitime au niveau de la mobilité, sur leur propre territoire.

M. Monnerat constate que si c'est effectivement la troisième résolution qui ne sert pas à grand-chose, c'est peut-être celle qui sert le moins à rien. Puisqu'ils ont voté les deux autres résolutions, qui étaient beaucoup plus puérides que celle-ci, il propose d'accepter quand même celle-ci.

M. Thuillard va un peu dans le même sens que M. Thorimbert, ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire en commission. Il regrette que les éléments de réponse, quant à cette question de mobilité aux Cherpines, contenus dans l'étude SITEC ne figurent pas là. Le texte n'a pas été revu et il pense qu'il est maintenant temps d'aller un peu plus loin et de définir une politique communale de la mobilité aux Cherpines. Avant de solliciter le Conseil d'Etat, il serait bien d'avoir des idées précises sur ce qu'ils veulent dans la Commune.

M. Magnin a dit aussi la veille en commission GPU que, pour sa part, cette proposition allait peut-être à l'envers du sens qu'ils voulaient donner à la mobilité. Ils vont effectivement renvoyer à des gens qui leur font déjà des études, une demande d'étude spécifique pour les Cherpines, mais élargie à la région. Il rappelle qu'ils avaient ajourné cette décision en attendant les résultats de l'étude qui a été faite par leur mandataire, SITEC. Il serait bien de se baser sur ce qui a été fait et de regarder avec cette étude comment ils pourraient fédérer les autres communes, comment ils peuvent avancer en ayant des propositions qui puissent contrebalancer ce que leur propose l'Etat. Ce serait être actifs sur leur développement et aller de l'avant.

M. Tinguely est toujours un peu embêté lorsque les gens disent que les résolutions ne servent à rien. Si cela ne sert à rien, ils n'ont qu'à proposer une modification du règlement du Conseil municipal et 'shooter' cette possibilité qu'ils ont de faire une déclaration officielle. Ce qu'il veut dire par là, c'est qu'une résolution est une déclaration officielle de la Commune, cela existe et c'est quelque chose d'important. Ils sont une collectivité publique, ils représentent les citoyens et ont totalement légitimité à faire des déclarations et prendre des positions officielles qui n'impliquent pas forcément des dépenses, sinon ce serait une motion ou une délibération et

non plus une résolution. Il voudrait remercier le PLR d'avoir déposé cette résolution parce qu'elle a justement permis d'aller plus loin dans la réflexion, en commission GPU et de mandater une étude beaucoup plus complète. Ils demandent, en fait, à l'Etat, non seulement de réviser leurs études ou de refaire une étude, mais de penser de manière un peu plus moderne en abordant la problématique sous un autre angle. C'est pourquoi ils ont demandé à SITEC de faire une étude sur les besoins de déplacements des personnes en partant du principe qu'au lieu de se dire qu'il faut 1,6 place par logement et réfléchir comment l'on peut faire pour les réduire, de partir dans l'autre sens en se disant : 'Qu'est-ce qui nécessite de faire un déplacement et en quoi peut-on agir sur le besoin des gens de se déplacer ? Il est normal qu'ils se déplacent. Comment peut-on agir pour que les gens aient moins le besoin de se déplacer ? Il y a là, possibilité de renverser un peu la logique et il pense que cette résolution n'a finalement plus lieu d'être parce qu'elle a permis de réaliser cette étude SITEC qui intéresse beaucoup de gens. A la limite ils pourraient faire une résolution pour demander au Conseil administratif de transmettre l'étude SITEC au Conseil d'Etat, afin qu'il se positionne là-dessus. Il annonce donc que, malheureusement, les Verts vont devoir refuser cette résolution, non pas qu'ils soient contre, parce que l'idée d'améliorer la mobilité est une bonne chose, mais parce qu'elle est un petit peu datée, sachant que l'étude SITEC va déjà plus loin que cela.

M. Epenoy rappelle que l'étude SITEC parlait exclusivement du quartier des Cherpines, alors que leur résolution parle aussi de la circulation transfrontalière et des différentes communes alentours. Elle ne parle pas que des Cherpines, mais de tout Genève-Sud. Ce n'est pas du tout la même dimension. Il leur demande de garder ceci en tête.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet de résolution.

Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R 16A-2014 R déposé par le PLR, par 11 voix pour, 9 refus et 3 abstentions.

7. QUESTIONS

Néant.

8. DIVERS

8.1. **Déclaration de Mme Djoungong**

'Je tiens, ici, à vous remercier pour les années passées ensemble durant cette législature. Même si se côtoyer n'a pas toujours été facile avec certains, vous m'avez beaucoup apporté et j'en garderai un très très bon souvenir.

Cette belle aventure s'achève ce soir avec ce dernier Conseil municipal. Merci encore à vous tous et bonne chance à chacun pour la suite.

Merci beaucoup !'

8.2. **Les Musicales de Compesières mai 2015**

Mme Hostettler annonce avoir déposé sur leur place un flyer présentant les Musicales de Compesières qui auront lieu du 29 au 31 mai 2015, les encourageant vivement à venir écouter le concert du dimanche

8.3. Décharge non autorisée au chemin du Pré-du-Camp

M. Meylan revient sur la décharge non autorisée au Pré-du-Camp, près de la place de jeux. Il s'adresse à M. Durand à qui il a envoyé un mail, mais n'a pas reçu de réponse. Il se demande s'il est possible de faire quelque chose à ce sujet car il a à nouveau été interpellé par les mêmes personnes sur ce qui se passe là-bas. Il pense que la Commune est en train de prendre un gros risque, car un enfant pourrait avaler quelque chose d'une poubelle déchirée. Il n'a pas de recette miracle, mais il pense que cela vaudrait quand même la peine de prendre le problème globalement parce qu'il n'est pas sûr que ce problème de décharge interdite n'existe que là-bas.

M. Chal le rejoint dans cette idée, expliquant que ce soit là-bas ou au Vélodrome, les gens jettent leurs déchets n'importe comment. La Commune va, un jour, être obligée de faire un tour pour enlever tout cela, sinon cela va augmenter et le problème va s'étendre. Il ne suffit pas de regarder avec les régies. C'est à eux, Commune, de prendre une décision et de faire le nécessaire. S'ils veulent une Commune propre, ils vont être obligés de le faire. Sur ce point, il rejoint M. Meylan.

8.4. Déclaration de Mme Borstcher pour le départ de M. Thorimbert

‘Nous avons donc appris avec tristesse la non-réélection de notre cher collègue Denis. Mais c'est cela, la politique. Nous le regretterons. Nous regretterons ses interventions qui comportaient toujours des questions très pointues et intelligentes, son intérêt, sa prise de connaissance des dossiers. Nous regretterons simplement le collègue, l'homme, qui a toujours été à la hauteur, tant au niveau amical, humain et impliqué.

Mais, pour terminer mon intervention sur une note positive, nous lui souhaitons, grâce à toutes ces heures de liberté retrouvées, de s'occuper à d'autres activités intéressantes qui lui tiennent à cœur de réaliser.

Bonne chance !'

8.5. Tournoi de l'Ascension – Remerciements du Président

Le Président aimerait remercier toutes ces personnes qui se sont engagées lors du tournoi de l'Ascension, pour le match de gala avec les Schtroumpfs. Il est vrai qu'ils étaient peu, mais bien représentés. Que ce soit ceux qui étaient sur le terrain et ceux qui étaient dans le public. Il avoue qu'il tient absolument à ce match de gala qui a lieu depuis six ans avec les Schtroumpfs. Il a lancé cela à l'époque et il trouve que c'est une belle preuve de partage avec des personnes qui montrent bien que dans le sport il n'y a pas de barrière. Cela permet d'échanger sur des bases saines, où la naïveté apporte beaucoup de bonheur.

8.6. Déclaration du Président

‘J'aimerais également remercier toutes les personnes présentes de m'avoir permis de passer une année de présidence sympathique. Ce soir fut certainement la présidence la plus difficile, parce que si les résolutions qu'ils ont votées ont toutes abouti, elles ont demandé beaucoup d'efforts d'un côté comme de l'autre. Ce soir, il n'y avait pas de gauche, pas de droite, il y avait des opinions, il y avait des hommes et des personnes qui se sont exprimées avec le cœur par rapport à leurs volontés et c'est un peu la différence avec notre côté de politiques, qui amène un peu plus d'émotion et un peu plus d'empathie dans nos discours. Simplement pour dire si on arrive encore à trouver des ententes démocratiques, on le doit certainement aussi au système politique suisse qui est bien différent de celui que je connais un tout petit peu, qui est le système politique italien où l'on parle de beaucoup de choses en arrivant, finalement, à pas grand-chose. Nous allons partir dans quelques jours partager un moment de convivialité et d'amitié en Italie. J'espère que le beau temps sera évidemment de la partie. Naples n'est

pas ma ville natale, mais je l'ai vécue quelques jours et je pense et j'espère qu'elle vous plaira, parce qu'elle a justement cette ingéniosité italienne de pouvoir trouver toujours une solution dans l'adversité. Je fais une rapide comparaison et je m'en excuse par rapport à mes amis qui sont d'origine française, on me disait que l'italien n'attend plus rien de l'Etat ; il se débrouille, tandis que le français attend toujours quelque chose de l'Etat et cela ne va pas terrible. C'est un peu la différence. J'aimerais aussi remercier Geneviève Arnold parce que nous avons eu l'occasion de partager trois jours d'amitié où l'on a pu parler d'autre chose que de politique. C'était un petit peu des retrouvailles. Je voulais simplement dire, Geneviève, merci ! Nous avons eu beaucoup d'émotions tout à l'heure dans ton discours. Ce que je peux te proposer, c'est d'en retenir les bons moments, mais pas les mauvais. Je pense que tu n'auras pas de souci, la prochaine fois que tu passeras la sécurité, de ne pas donner ta montre à n'importe qui parce qu'effectivement, je me suis permis de te faire un petit tour de magie : ta montre qui avait disparu s'est retrouvée dans ma valise. C'est un petit clin d'œil. Merci à toi d'avoir accompagné cette Commune pendant toutes ces années, d'avoir été présente et de nous avoir évidemment aussi permis de ne pas toujours être d'accord avec toi, mais d'arriver à des solutions qui étaient aussi bien appréciées. Et merci à vous tous. Et surtout, ce soir, j'ai le verre attendri, puisqu'on en partagera un tout à l'heure, pour les personnes qui, malheureusement, ne seront plus là à partir du mois de juin, mais avec qui j'ai partagé aussi des moments d'amitié et des moments de différences politiques, mais qui a toujours été dans le respect des débats et dans le respect de l'Homme dans sa généralité et aussi dans le fait que l'on peut démontrer qu'on n'est pas toujours d'accord, mais que la discussion amène souvent à trouver des solutions. Donc, merci à tous, à Eric, évidemment, qui va nous accueillir dans les mois futurs, dans son nouveau pays. J'espère évidemment qu'on aura l'occasion d'aller le voir. Merci aux Pierre(s) qui ont aussi partagé ces moments avec nous, merci aussi à Denis qui, lui, évidemment, fera que les mouches ne voleront plus dans cet hémicycle, puisqu'on avait un certain ami, mais néanmoins collègue, qui avait toujours l'habitude de dire des choses qui ne se disent pas, qui ne se disent plus du tout. Merci Martine aussi, par rapport à son témoignage de tout à l'heure et merci à Patrick qui, lui, s'est retiré, peut-être pour jouer au tennis, je ne sais pas. Merci Olivier aussi. Merci Mlle Marie-Françoise, évidemment ; ta verve et tes questions assez pointues vont nous manquer même si des fois, je t'avoue, je n'ai pas tout compris, mais ce n'est pas grave, tu étais avec nous et cela nous a fait énormément plaisir. Et puis, je voudrais aussi féliciter, évidemment, les trois futurs nouveaux conseillers administratifs, même si certains ne sont pas nouveaux. Fabienne, Thierry et Xavier, vous avez fait une très belle campagne et une belle élection et je me réjouis de partager encore ces moments avec vous dans le futur. Merci à vous ! Je vais à présent donner la parole à tous les intervenants qui vont, effectivement, remercier certaines personnes. Juste une toute petite précision, dans la convocation que vous avez reçue pour le voyage du Conseil municipal, j'ai été très prévoyant parce que je voulais effectivement que tout le monde soit à l'heure, mais je vous invite à arriver à 11H15 et non pas à 10H30 puisque l'on part quand même après 12H00. Comme je sais qu'il y aura de toute façon quelques retardataires, je pense que 11H30 est suffisant.'

8.7. Déclaration de Mlle Coopoosamy

' J'avais préparé un discours écrit, que je voulais vous lire ce soir et j'ai appris qu'il y aurait une cérémonie officielle pour cela. Mais j'ai quand même un petit testament à vous transmettre concernant ce que j'espère qui va perdurer pour les plan-les-ouatiens et j'insiste sur le mot plan-les-ouatiens. Quand bien même la Ziplo nous fournit pas mal d'argent, je pense que ce sont les plan-les-ouatiens qui nous élisent, donc mon premier objectif reste les plan-les-ouatiens, effectivement, et je n'en changerai pas. Mon testament comporte quelques points ; le premier est en droite ligne avec les deux motions qui ont été retirées ce soir, concernant la Ziplo. J'ai l'impression qu'ils nous demandent quelque chose et j'aurais voulu

savoir si, dans vos réflexions futures, vous pourriez peut-être inclure le rapatriement du Bureau Aide qui, à mon goût, n'agit pas énormément pour les personnes qui cherchent un emploi. En contrepartie de la demande de la Ziplo, il faudrait leur demander leurs offres d'emplois et de recevoir, peut-être, des gens de chez nous. Enfin bref, d'essayer de rapatrier un petit peu tout ce qui est demandes d'emplois chez nous, parce qu'on a des demandes de la Ziplo, mais nous aussi on a des demandes. Je pense qu'il serait temps, à la prochaine législature, que le mot 'emploi' qui a été ajouté symboliquement à la commission sociale devienne un petit peu plus réel, parce que combien d'offres d'emplois viennent de la zone industrielle, sachant que l'on a aussi des gens en recherche d'emplois à Plan-les-Ouates ? Si vous pouviez donc réfléchir un peu à cela, ce serait bien.

Mon deuxième souhait concerne les logements. J'ai vu que l'on essaie, en ce qui concerne les logements, d'accorder, dans plusieurs programmes législatifs, la priorité aux personnes qui habitent déjà à Plan-les-Ouates. Je pense qu'il faudrait penser à la création d'une Fondation immobilière pour pouvoir être un peu plus maître des appartements que l'on a, ou peut-être de la réactiver si elle existe. J'aurais voulu, également, que vous vous occupiez, si vous avez le temps, du règlement de l'attribution des logements, parce que je trouve qu'il y a une petite opacité, bien que ce n'était pas du tout dans mes commissions. J'aimerais beaucoup que vous regardiez les attributions des logements, comment cela se passe et les histoires de points. Personne ne comprend rien et tout le monde râle, parce que personne ne trouve de logement. Une Fondation offrirait peut-être une plus grande transparence concernant l'attribution des logements. Ceci est le deuxième point de mon testament.

Le troisième point concerne le sport. J'aurais voulu une meilleure répartition des ressources financières de la Commune en matière de sport, par rapport à celle de la culture, parce que la culture en elle-même bénéficie déjà des 2/3 du Fonds Intercantonal Genevois. J'aurais donc voulu qu'on accentue un petit peu plus le budget sur le sport.

Quant à la culture, qui est mon quatrième point, j'aurais voulu qu'elle soit un petit peu plus axée sur le côté loisirs, voire un peu plus gratuite, comme les fêtes de village, la fête de la mobilité, le 1^{er} août, les festivals, etc.

Et mon cinquième point, qui est aussi important, concerne l'information. Ce serait bien d'avoir un bulletin d'information de la Commune sur internet, comme, par exemple, la 'Newsletter' de la commune de Bernex, à laquelle on peut s'inscrire et qui, tous les mois, nous envoie quelque chose de fantastique et de très bien fait. Je trouve qu'à Plan-les-Ouates, avoir un journal tous les trois ou quatre mois, que, parfois l'on jette, parfois l'on perd, n'est pas suffisant. Un rappel mensuel, par mail, pour ceux qui le souhaitent, serait super.

Et ma petite demande personnelle concerne les chiens. Non seulement, j'aimerais que vous réfléchissiez encore intensément sur les bienfaits qu'un animal peut apporter sur les personnes qui habitent la Commune, mais j'aurais voulu, puisque nous avons, à côté des menhirs qui se trouvent près du radar de la route du Camp, une parcelle qui nous appartient, que vous regardiez s'il y a moyens, éventuellement, de créer un parc à chiens et mémères à chienchien, avec des bancs et où les chiens, seraient les bienvenus.

En fait, en bref, j'aimerais comme tout le monde et je crois que j'ai remarqué dans certains programmes politiques, particulièrement ceux de Mme Monbaron et M. Magnin, j'aimerais qu'une attention et une fermeté constante soit présente pour préserver les habitants actuels du développement cantonal que va devoir subir notre Commune et je pense qu'avec les vœux faits sur les flyers de Mme Monbaron et M. Magnin, l'on est sur la bonne voie.

Je transmettrai son testament à M. Jean-Paul Gerdil qui me succèdera et qui a beaucoup d'autres idées et j'espère qu'il arrivera à influencer un petit peu, parce que tout ceci est pour le bien des gens de Plan-les-Ouates et, pour moi, sincèrement, j'ai eu beau me faire rattraper

plusieurs fois, ce sont vraiment les personnes qui m'intéressent le plus. Essayez de préserver la qualité de vie des habitants de Plan-les-Ouates, c'est la seule chose que je vous demande, dans ces cinq ou six points.

Je vous remercie et ne vous lis pas tout mon discours parce que je veux en garder pour la cérémonie officielle du 9 juin 2015, dont j'ignorais qu'elle aurait lieu. Mais je voulais que mes dernières volontés soient protocolées.

Merci !'

8.8. Discours de M. Magnin pour le départ de M. Ruffieux

Avant de lire son discours à l'attention de M. Ruffieux, **M. Magnin** rappelle que plusieurs personnes du PDC vont quitter cet hémicycle. Ils se donc réparti les tâches et il va ouvrir les feux avec le discours pour Patrick.

'Cher Patrick,

Cela fait quatre ans que l'on peut compter sur toi au sein de cet hémicycle. Spécialiste en contrôles financiers, expert-comptable, tu es un véritable atout pour nous, mais aussi un véritable atout pour les finances communales. Mais ce n'est pas tout. Tu as été président de l'APEPLO, tu étais donc intéressé par la formation, par les enfants et cela se voit puisque tu as les trois tiens, des caractères bien trempés, doués à l'école, comme en sport et c'est beaucoup de temps que tu passes au tennis, au basket, au foot, auprès des animaux, des chevaux, etc. C'est aussi une compréhension des gens de notre Commune, par les gens que tu fréquentes, par les activités que tu fais, toi, ou ta famille. C'est un message également à ta femme, Anne, mi-pédiatre, mi-valaisanne, elle vous soigne bien : mi-médicaments, mi-fendant, rien de tel pour avoir la forme.

Merci du temps consacré à la pertinence de tes analyses. Au moins un conseiller qui lit le budget avant de venir en commission et qui a de vraies questions. Le seul qui est capable de s'envoler dans des discussions avec Mme Lienhardt ou M. Durand, alors que le bon peuple, même élu, les regarde avec, dans les yeux, la tragédie, la tristesse de ceux qui ne comprennent plus rien. Autant apprendre le chinois ou conduire une navette spatiale, ce serait plus simple. Après la FER (ndlr : Fédération des Entreprises Romandes) et le TCS, voici une nouvelle mission pour toi au campus technologique de Sécheron. Plus beaucoup de temps pour s'occuper de la Commune. C'est bien dommage de perdre des personnes de ta qualité. On en redemande des personnes comme toi.

Merci pour ces quatre années au Conseil municipal, pour l'apport de ton expertise au sein de notre groupe, merci pour ton amitié, merci pour tout ! Bonne continuation. Au plaisir de te croiser au caucus, dans la Commune ou sur les terrains de sports. Merci Patrick !'

A l'issue de ce discours, M. Ruffieux se voit remettre un cadeau par ses collègues, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.9. Discours de M. Jeanmonod pour les départs de MM. Gardiol et Thuillard

'Je ne me suis même pas rendu compte, à vrai dire, que c'est la dernière séance de cette législature. Je n'ai pas préparé de discours, mais je dois dire que je remercie mes deux camarades avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, qui ont été extrêmement efficaces et présents. Qui ont une certaine maîtrise des sujets qui sont traités et surtout qui ont aussi une certaine vision, qui est naturellement une vision très lointaine dans le temps. Je les remercie d'apporter leurs contributions dans ces visions qui sont parfois révélatrices.

Je les remercie aussi d'avoir été patients avec moi et surtout je regretterai leur départ et leur absence, bien qu'ils vont être naturellement remplacés par deux êtres tout à fait aussi

agréables et sympathiques et je me réjouis de travailler avec eux pour les prochaines années où nous allons être ensemble.

Merci beaucoup !'

8.10. Déclaration de Mme Hostettler pour le départ de M. Torri

'Cher Pierre,

Nous n'aurons malheureusement plus le plaisir de siéger ensemble lors de la prochaine législature, puisque le résultat des urnes en a décidé ainsi. Saches que nous le regrettons profondément et que nous en sommes tout attristés. La campagne des élections municipales pour laquelle tu t'es particulièrement investi ne t'a pas rapporté les fruits que tu escomptais et cela est bien dommage. Parfois, la pilule peut être amère, mais c'est ainsi que fonctionne la démocratie avec ses joies et ses peines, ses victoires et ses défaites.

Nous tenons à te dire que tes bons mots et tes envolées lyriques vont certainement manquer à cet hémicycle qui prendra un ton plus terne et plus solennel en ton absence. Par chance, nous pourrons encore profiter de ta générosité au sein de notre section des Verts de Plan-les-Ouates, que tu présides avec tant d'enthousiasme et d'énergie. On se réjouit donc d'ores et déjà de partager ta poésie lors de nos caucus et autres apéros.

Merci pour ton investissement.'

A l'issue de ce discours, M. Torri se voit remettre un panier de produits du terroir par ses collègues, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.12. Discours de M. Torri

'Rassurez-vous, moi aussi j'ai pondu un petit texte. Ce sera très court et je suis assez surpris, du reste, car, l'ayant pensé depuis quelque temps, je crois qu'il s'adapte assez parfaitement au Conseil municipal de ce soir. Comme quoi, des fois, il y a des choses qui sont dans le bon 'timing'. Très touché, vu que c'est dans mes engagements, par ces produits du terroir et surtout par ce trop court chemin parcouru avec vous. C'est vrai que j'aurais bien rempli. J'étais dans l'énergie, chère aux Verts et chère à tout le monde, je pense. Mais bon, le Migros data étant ce qu'il est, l'on finit quand même par fatiguer un peu.

Une réflexion, une seule : Pour moi, la parole est un bien beaucoup trop précieux pour être gaspillé, bradé. C'est ce que pensait, je crois savoir, les indiens d'Amérique du Nord, lors de leurs caucus. Et si vous avez vu quelques films d'indiens, si vous voyez toute cette Culture, lorsqu'ils avaient de grandes et graves décisions communales à prendre, ils disaient trois mots, une phrase, allez, pour les plus bavards, deux phrases : 'J'ai dit !'

Ils étaient vraiment très sobres dans leurs échanges et dans leurs paroles. Si vous me le permettez, j'ose dire que nous pourrions en prendre un peu de la graine au sein de cet hémicycle.

Après ce préambule, pour moi important, j'ai juste une dernière préoccupation. En cohérence avec mes engagements politiques, qui avaient inscrit le souci de l'autre dans mon programme, j'adresse une demande à l'administratif et peut-être plus particulièrement à son secrétaire général. Je demande d'établir une liste non-exhaustive, forcément, parce qu'on s'y perdrait tous, je crois, des différents acronymes (je vois des points d'interrogation s'inscrire sur certains visages). Il s'agirait simplement, peut-être, pour les nouveaux arrivants, afin que leur intégration se passe un peu mieux, de faire une liste pour certaines commissions, de tous ces acronymes qui nous sont balancés dès qu'on débarque et qui font que l'on patauge par moment, un tout petit peu. Je vous ai fait un tout petit florilège. C'est vrai que certains m'ont

interpellé plus que d'autres quand j'ai débarqué. J'attends toujours, par exemple, dans son grand costume d'apparat, le grand SACHEM, comprenez bien le TSHM évidemment, travailleur social hors murs. Le GIAP ! Général vietnamien qui a gagné contre les américains ? Non, ce n'est pas lui, c'est le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire. Dans le domaine du sport, c'est évidemment beaucoup plus facile. Vous avez le FCPLO, le TCPLO, le HCPLO, cela va plus vite, on se met plus vite dans le bain. Mais on m'a suggéré le MEP, je parie que cela ne dit rien ou pas grand-chose à peu de monde, sauf peut-être à mon collègue Xavier Magnin, pour moi le MEP était le Maître d'Education Physique. Eh bien non, vous vous trompez ! Le MEP est le Mandat d'Etudes Parallèles. Evidemment la GPU, n'en parlons pas, elle mérite la médaille. Par contre quand on entend parler de la MOEU, cela fait quand même un peu bizarre, le PLQ, pas de commentaire, honni soit qui mal y pense, le DàB, qui est le droit à bâtir et le COPIL, Comité de pilotage. Bon, concluons parce qu'il y en aurait encore une liste énorme. J'ai aussi, non pas un testament, mais un vœu, un souhait : je me balade aussi parfois dans mon enseignement avec certains acronymes, dont un que j'aime beaucoup, le BNB. Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose, puisqu'on a parlé TISA, INTERTA et qu'on s'est envolé, peut-être, un peu plus haut que la Commune, mais pour moi, si je me suis inscrit ici et je vous en remercie plus que l'000 fois, c'est vraiment pour faire du local, mais évidemment que je ne peux oublier les réflexions globales. Donc, le BNB veut dire Bonheur National Brut, le Boutan l'a mis à son programme total et toutes ses communes essaient certainement de l'appliquer. C'est très compliqué, je suis d'accord, cela paraît assez utopique. Mais pour la prochaine législature, moi, je vous en propose un autre, le BCB : Bonheur Communal Brut.

Avec beaucoup de tendresse !'

Le Président le remercie pour ses vers. Il lui propose de transmettre à ses collègues la proposition de faire une résolution sur toutes ces abréviations. Ce serait peut-être quelque chose qui atteindrait l'unanimité au niveau du vote.

M. Torri leur annonce encore qu'ils y ont échappé parce qu'il n'a pas trouvé l'énergie pour le faire, mais qu'il aurait pu préparer un petit poème sur chacun d'entre eux.

A l'issue de son discours, M. Torri est acclamé par l'assemblée.

8.12. Intervention de M. Favre

' C'est vraiment l'esprit de Plan-les-Ouates qui vient de s'exprimer pendant ces quelques moments. Cela fait partie un petit peu de notre patrimoine et comme tout, normalement, doit se terminer en musique, je vous propose de terminer le dernier jour de cette législature, samedi 30 mai 2015, avec le concert de la Musique municipale de Plan-les-Ouates.

8.13. Discours de Mme Willimann pour le départ de Mme Djoungong

' Chère Martine,

Voilà un peu plus de quatre ans que tu as décidé de faire le pas de t'engager au sein de notre parti pour Plan-les-Ouates. Pour toi, s'engager en politique n'est pas un vain mot. Par ton élection, tu as souhaité être actrice de la vie de ta Commune et ainsi apporter à l'édifice, ton expérience, différente et unique. Déterminée et à l'écoute de nos concitoyens, tu as su partager leurs préoccupations et tu as défendu avec conviction tes valeurs humanistes. Attachante, ouverte au dialogue, tu as su au sein des commissions que nous avons partagées, te faire entendre et respecter. Ton sourire, ta spontanéité, tes questions parfois décalées en ont désarmés plus d'un. Militante de la cause des femmes, c'est naturellement que tu t'engages notamment au sein du groupement féminin suisse du PDC. Mais tu ne t'arrêtes pas là, Martine ; c'est aussi pour les plus démunis, au Cameroun, ton pays, que tu t'engages, en

t'y rendant régulièrement. Des projets, tu en as plein la tête. Mais tu as aussi décidé d'accorder plus de temps à ta famille et à tous tes petits enfants qui te sont chers.

Merci, merci Martine pour ta générosité, les super moments de franche rigolade que nous avons partagés ensemble, chez toi, autour d'un café, à refaire le Monde et parfois le PDC. Tu vas me manquer au sein de cet hémicycle. Je te souhaite pleine réussite dans tes projets et engagements à venir et je te dis surtout à bientôt !'

Sous les applaudissements nourris de l'assemblée, Mme Djoungong reçoit un magnifique bouquet de fleurs.

8.14. Discours de M. Durand pour le départ de Mme Arnold

' Madame le Maire, chère collègue, chère Geneviève,

Nous voici (presque) arrivé au terme de cette séance du Conseil municipal qui doit avoir une saveur particulière pour toi, puisque c'est ta dernière séance dans cet hémicycle.

Malgré le fait que tu sois historienne, je prends le risque de rappeler quelques éléments de ta carrière politique à Plan-les-Ouates, quitte à me tromper.

D'après les informations que j'ai recueillies, çà et là, tu as été élue la première fois au Conseil municipal il y a 16 ans ; c'était le 28 mars 1999. Le groupe PDC disposait de 5 sièges, tout comme l'action villageoise, les socialistes et les libéraux en avaient 4, quant aux radicaux, ils en avaient 3. Il faut rappeler que le Conseil municipal de l'époque n'avait 'que' 23 sièges. Et parmi les élus de l'époque, il y en a quelques-uns qui siègent encore aujourd'hui, et qui siègeront même demain, certain un à autre poste...

Suite à l'élection du 2 mai 1999, le Conseil administratif de Plan-les-Ouates était composé alors de François Gillet, Alain Sauty et Maurice Baratelli.

Après une législature dans l'organe délibérant, tu passes ensuite au Conseil administratif en 2003 en faisant une très belle élection puisque tu obtiens plus de suffrages que ceux qui allaient devenir tes 2 collègues, Laurent Seydoux et Maurice Baratelli. Sans que cela minimise ton score, il n'y avait que trois candidats à cette élection, ce qui, il faut le dire, la simplifie, simplification que nous n'avons plus connue depuis.

Les élections administratives de 2007 et de 2011 te confirment naturellement à la fonction que tu t'apprêtes à quitter tout bientôt, en faisant chaque fois de belles performances puisque tu as toujours obtenu la première place. Privilège qui t'as permis d'accéder à 6 reprises à la fonction de maire, fonction que tu occupes encore aujourd'hui.

Comme Conseillère administrative et maire, ce sont donc 123 séances de Conseil municipal auxquelles tu as assisté durant ces 3 législatures ! Sans compter les innombrables séances de commissions municipales qu'il m'a été impossible de comptabiliser sérieusement. Autant te le dire d'emblée, je suis moins au fait de tes actions avant que je ne partage avec toi une place au Conseil administratif en 2007. Il est vrai que même si une personne importante de ma vie de l'époque siégeait au Conseil municipal (et a même tenté le Conseil administratif en 2003), je suivais peu, alors, les différents projets et réalisations de la Commune.

Au-delà de nos divergences, assez marginales sur le fond, mais parfois moins sur la forme, je te suis très reconnaissant de tout ce que tu as apporté pour la Commune et pour ses habitants !

Que ce soit dans le domaine culturel, où tu as permis à notre Commune de se doter d'une offre étendue, diversifiée et de qualité. Que ce soit dans le domaine de la petite enfance où tu t'es battue pour faire reconnaître le besoin, que ce soit dans le domaine social, où tu as

œuvré inlassablement pour le bien des jeunes, des aînés, que de travail abattu pendant ces douze ans !

C'est en faisant réaliser, notamment, l'espace Vélodrome que tu as pu mettre sur pied une saison culturelle de qualité. C'est en acquérant, puis en transformant la maison Roiron que tu as pu créer La Julienne et son concept original, qui est pour moi un objet de fierté communale. Le Festival des contes te doit aussi son existence et je crois savoir qu'il est reconnu bien au-delà de nos frontières communales, tant il a comblé un vide dans l'espace culturel genevois. Je pourrais encore citer les expositions, les balades thématiques, les concerts, etc.

Bravo et Merci pour ce que tu as fait.

Dans le domaine de la petite enfance, tu as permis d'augmenter singulièrement le nombre de places en ouvrant, notamment, deux crèches (une le sera peu après la fin de ton mandat) et en te préoccupant en permanence du bien-être de nos jeunes têtes blondes. Grâce à toi, la commune s'est même dotée, il y a quelques années, d'un service de l'enfance qui chapeaute ces activités.

Bravo et Merci pour ce que tu as fait.

Dans le domaine social tu t'es également engagée sans compter. Que ce soit pour les jeunes, avec en particulier les relations avec la FASE, le Locados et le Japlo, que ce soit pour les aînés avec les différentes activités qui leur sont destinées, que ce soit pour les non-francophones en favorisant leur intégration et plus récemment, dans le domaine communautaire qu'incarne la maison du Marais. Tu as sans cesse proposé d'étoffer une offre sociale qui soit adaptée à ces différentes catégories de populations de Plan-les-Ouates.

Bravo et Merci pour ce que tu as fait.

Enfin, et sur un ton plus léger, ton engagement au service du public s'est également traduit par l'organisation de différentes fêtes communales, qu'elles soient de la musique, plus patriotique le 1^{er} août, plus scolaire pour les promotions, ou plus villageoise avec le repas des maires. Et chaque fois, ton souci permanent de toujours faire bien, de se préoccuper des détails, a permis à toutes les personnes qui y ont participé de vivre de grands moments d'échanges et de convivialité qui te sont si chers.

Bravo et Merci pour ce que tu as fait.

Pardonne-moi si je ne suis pas exhaustif, car ton action fut si vaste, qu'il m'est impossible de la résumer ici. J'oublie naturellement tous les groupes, instances, comités (de pilotage ou non), concertation, conseils auxquels tu participes, avec le souci permanent de défendre les intérêts de notre Commune et de ses habitants. J'oublie aussi tout ce que tu as fait, dans les autres domaines, de ta connaissance fine du fonctionnement de la mairie et de ses services.

Mais je dois dire que tous ces projets ne se sont pas réalisés tout seul. Tu as dû faire preuve de persévérance, de conviction, parfois même d'opiniâtreté. D'autant que les projets que tu as portés et réalisés le sont dans des champs d'action qui concernent l'humain et pas la technique, moins souvent contestée. Et de plus, ces projets avaient un coût, parfois important.

Tu as su convaincre, trouver des majorités, négocier avec des contradicteurs pour arriver à tes fins. Et tu y es arrivée quasi chaque fois.

Bravo et Merci pour ce que tu as fait.

La commune de Plan-les-Ouates et ses habitants ne le savent peut-être pas assez, mais ils te doivent une fière chandelle de vivre dans une Commune qui dispose d'une offre culturelle, sociale et de l'enfance aussi riche que diversifiée.

Charge aux suivants de préserver et de développer ces acquis ; je m'y engage pour ma part.

Mais la politique a ses règles qui postulent, dès le départ, que nul n'est irremplaçable et que le mandat que nous exerçons a une fin. Et la fin arrive pour toi, pour ton engagement au service de la communauté de Plan-les-Ouates.

Je suis certain que s'il s'agit d'une fin pour la vie politique de Plan-les-Ouates, il ne s'agit pas pour toi de mettre un terme à ta carrière politique

Députée suppléante, tu siègeras certainement bientôt comme députée, ce qui te permettra de poursuivre ton action, dans un autre hémicycle et peut-être regretteras-tu le caractère bien souvent bon enfant des débats du Conseil municipal.

Et tu disposes de suffisamment d'énergie mâtinée d'ambition pour que je me dise que nous te reverrons, de ci, de là, pour porter les valeurs qui ont charpenté ton action durant ces 16 ans à Plan-les-Ouates.

Grand MERCI, Geneviève, pour tout ce que tu as apporté à la Commune, très bonne continuation dans toutes tes occupations et j'espère que l'avenir te permettra, encore, de satisfaire ta curiosité, de mettre sur pied des projets, le tout, au service de l'autre.

Avec mon amitié,

Thierry'

8.16. Discours de M. Rochetin pour le départ de Mme Arnold

En préambule à son discours, **M. Rochetin** se souvient que lorsqu'il était Président du Conseil municipal, M. Durand était magistrat et qu'ils avaient l'habitude de s'échanger leurs textes parce qu'ils disaient souvent la même chose. Ce soir, ils ne l'ont pas fait, c'est raté. Il a laissé à M. Durand la possibilité de parler avant lui parce que ce dernier lui a dit qu'il le 'grillait' à chaque fois et bien, cette fois, c'est lui qui l'a 'grillé'.

' Chère Geneviève,

Te voilà arrivée à la fin de ton parcours politique sur ta Commune que tu aimes tant. Parcours que tu as entamé au siècle passé en devenant conseillère municipale en 1999 et ce, pendant quatre ans, puis en accédant au poste de conseillère administrative en 2003 jusqu'à ces jours. Ainsi, tu achèveras donc 16 ans au service de Plan-les-Ouates, soit approximativement un tiers de ton existence. Mon collègue magistrat, Thierry Durand, qui affectionne particulièrement les chiffres (et qui m'a 'grillé') pourrait te dire que tu as siégé à plus de 120 Conseils municipaux et que le nombre de commissions doit se compter par paquets de 100. Je t'avoue humblement ne pas avoir eu le courage de me lancer dans ce décompte impressionnant. Impressionnante l'est également ta faculté d'oratrice. Nombre d'entre nous qui avons eu l'occasion de faire des discours pouvons admirer l'aisance avec laquelle tu arrives à improviser, parfois longuement, à partir de quelques mots clés. Durant ces années passées à la magistrature, tu as prouvé que tu aimes Plan-les-Ouates, ta Commune, ton village, comme tu nous l'as dit. Tu aimes ses habitants également et ces derniers en sont bien conscients. Pour preuve, ils te l'ont toujours fait savoir en te récompensant par des scores admirables dans les urnes. Les résultats parlent d'eux-mêmes et en feraient pâlir plus d'un. C'est simple, depuis ton élection au Conseil administratif, en 2003, tu as terminé à la première place de chacune des élections municipales et administratives, soit en 2007 et 2011. Et en 2013, tu termines première au suffrage de l'élection au Grand Conseil, sur Plan-les-Ouates, en devançant nombre de ténors cantonaux. Tes incroyables résultats t'ont permis de devenir Maire de notre belle Commune à six reprises, excusez du peu ! Tout au long de ces années à la Mairie, tu as su t'investir corps et âme dans tes sujets de prédilection qui sont la Culture, le social, les aînés et la petite enfance.

De belles concrétisations, comme la saison culturelle au Vélodrome ou La Julienne, pourraient être mises en valeur, mais ceci serait faire injure à tous les autres projets et réalisations que tu as menés durant tes mandats. Il va de soi que sans tes collègues, tes services administratifs et tes conseillers municipaux, tout ceci n'aurait pas pu aboutir. Mais tu as su convaincre, faire face à des oppositions, parfois même au sein de ton propre groupe.

En finalité, tu as bien souvent réussi à aller au bout de tes projets et mener à bien les idées auxquelles tu croyais. Oui, Geneviève, n'ayons pas peur de le dire, tu es une bête politique. Souvent le terme de locomotive est utilisé pour décrire les personnes de ton rang. On en a souvent rigolé à l'interne pour dire que cette comparaison était bien éloignée de la réalité. Tant par ton élégance que par ta coquetterie, il serait bien difficile de trouver un quelconque point de ressemblance avec aucune de ces carcasses métalliques. Ce soir, nous devons nous rendre à l'évidence et prendre congé d'une femme humaine, qui a tant donné par son activité pour Plan-les-Ouates. Ceci, non sans une grande émotion et des pincements au cœur. Dans le milieu sportif, qui m'est particulièrement cher, nous avons l'habitude de suspendre le maillot des personnes qui ont marqué par leur passage. On devrait te faire le même honneur au sein de notre hémicycle, tant l'empreinte que tu vas laisser est grande et restera de nombreuses années probablement. Et qui sait, aujourd'hui suppléante au Grand Conseil, il n'est pas impossible que tu tisses à nouveau des liens avec nous si tu devais devenir députée. Dès lors, Geneviève, nous te souhaitons un énorme succès dans ton nouveau projet. Tu vas probablement découvrir qu'il y a du bon temps à prendre en dehors de nos activités politiques qui nous passionnent tant et peut-être prendre encore plus de bon temps.

Merci Geneviève pour tout ce que tu as fait pour Plan-les-Ouates, Vive Plan-les-Ouates '

A son tour, Mme Arnold se voit remettre un magnifique bouquet de fleurs, sous les applaudissements de l'assemblée.

8.17. Remerciements de Mme Arnold

' J'aimerais dire un grand merci à Philippe, à mon parti, ainsi qu'à Thierry, pour ces belles paroles et ce reflet. Pour moi, il y aurait d'autres reflets à relever. Il me plaît à relever quand même, Cher Thierry, dans les grands projets qu'il m'a plu de réaliser, la mise sur pied du Service environnement et espaces verts que je t'ai laissé à ton arrivée. Cela a été un beau défi aussi, un beau démarrage en 2003 et surtout un point de départ au niveau de la Commune qui s'inscrivait ainsi, dès le début, dans une ligne de respect de l'environnement et qui a débouché, évidemment, sur la Plan-les-Ouates avec la Cité de l'énergie et tout ce qui a ensuite été développé par toi.

Merci à toutes et à tous et c'est évidemment un municipal que je quitte et qui me tiendra au cœur longtemps. Je suivrai évidemment l'évolution des délibérations et des débats qui s'en suivront et je vous souhaite surtout, à toutes et à tous, de belles perspectives politiques dès la nouvelle législature et énormément de plaisir et de conviction dans tout ce que vous entreprenez.

Merci pour tout, merci de m'avoir donné la possibilité de vous connaître et à très bientôt dans les rues de Plan-les-Ouates.'

Nouvelle salve d'applaudissements.

8.18 Invitation du PDC pour la fête de départ de ses élus le jeudi 28 mai 2015

M. Rochetin annonce que tous les membres de l'assemblée sont cordialement invités à la fête que le PDC organise pour les départs de Mmes Arnold et Djoungong et de M. Ruffieux, le jeudi 28 mai 2015, dès 18H00, à la salle communale.

8.19. Déclaration du Président

Le Président remercie les personnes qui les ont accompagnés tout au long de ces séances du Conseil municipal. Il pense notamment à Mmes Patrizia Melli et Patricia Merad, à M. Christophe Kellerhals, ainsi qu'à Mme Marlène Stanning. Et ce soir, il a une petite pensée pour Mme Messerli qui est restée jusqu'à présent pour boire un verre avec eux à l'issue de la séance. Il remercie également tous les conseillers municipaux pour leur engagement, pour leur soutien et leur présence qui est toujours indéfectible et fort appréciée.

Il conclut par une phrase qui lui tient à cœur : *'N'oubliez pas que l'on n'est jamais le meilleur tout seul'*.

8.20. Remerciements de M. Rieben pour le Président

A son tour, **M. Rieben** tient à remercier, au nom de tous, le Président pour avoir présidé ce Conseil de mains de maître, comme il sait le faire. Merci de l'avoir fait aussi bien.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 23H40, pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire

Catherine Hostettler

Le Président

Roberto Righetti

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sécurité et mobilité du 4 mai**
- b) **Sport du 7 mai**
- c) **Finances et communication du 7 mai**
- d) **Ad hoc GPU du 18 mai**

Annexe 1)

D 116-2015 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Annexe 2)

D 117-2015 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Annexe 3)

D 122-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 294'000.- pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2015 à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 123-2015 P : Crédit d'étude de CHF 55'000.- pour l'analyse et l'optimisation du fonctionnement du bassin de rétention de La Galaise à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

D 124-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour la réhabilitation du collecteur EU du chemin des Picatalons à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 125-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 207'000.- pour l'assainissement du chemin des Pluviers à Plan-les-Ouates

Annexe 7)

D 126-2015 P : Fonds de roulement de CHF 30'000.- octroyé à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)

Annexe 8)

D 127-2015 P : Crédit d'engagement de CHF 280' 000.- pour les travaux de rénovation du Locados à Plan-les-Ouates Proposition du Conseil municipal

Annexe 9)

R 18-2015 P : Refusons que les accords TISA menacent notre commune

Annexe 10)

R 19-2015 P : Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements

Annexe 11)

R 16A-2014 R : Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève, d'un 'Plan de mobilité' lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées.

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 19 mai 2015

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SECURITE ET MOBILITE**

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 4 mai 2015 à 20h

1. Délibération D 122-2015 : Crédit d'engagement pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2015 à Plan-les-Ouates

Présentation des travaux d'entretien par Monsieur Rombaldi qui répond aux questions des commissaires. La question se pose si les travaux d'entretien du chemin Charles-Baudoin sont nécessaires, au risque de générer un trafic non-désiré sur cet axe actuellement très peu fréquenté.

Le vote est fait sur cette question et par 6 oui, 2 non et 1 abstention, les commissaires décident de maintenir ces travaux d'entretien.

La commission préavise ensuite favorablement et à l'unanimité ce crédit d'engagement.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
4 mai 2015

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 19 mai 2015

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORT**

Salle des commissions

Jeudi 7 mai 2015, 18h30-20h20

1. Audition d'une délégation du Comité du Tennis Club de Plan-les-Ouates (TCPLO)

MM. S. Barthassat et J. Spicher, respectivement président et responsable technique du TC PLO, présentent un dossier visant à prévoir de nouvelles installations provisoires, soit 3 courts couverts, dans l'attente d'une part de l'aménagement du futur Tennis Club aux Cherpines et, d'autre part, dans la perspective de la démolition des courts actuels dont l'emplacement sera occupé par le site propre du tram, annoncé en principe en 2019.

Un projet, chiffré à Fr. 1'494'000.-, permettrait de maintenir les activités du club, en toute saison, pour environ 460 membres répartis dans les diverses catégories.

Le financement serait assuré à hauteur de 50% par la commune. Le solde par le club et sur la base d'accords avec la société spécialisée pour le montage de ce type d'équipement. Plus de détails figurent au procès-verbal.

Une large discussion permet de comprendre et d'apprécier l'engagement des responsables du Comité et de prendre une décision encore durant cette législature, soit :

- de solliciter auprès des instances compétentes une requête en autorisation de construire relative à ce projet, ce qui est accepté par 8 oui et 1 abstention.
- d'accepter dans son principe le projet présenté par le TC PLO, qui sera affiné au fur et à mesure de son avancement, ce qui est accepté par 7 oui et 2 abstentions.

2. Zone sportive des Cherpines (pièce D)

Fabienne Monbaron, Conseillère administrative en charge des sports, en rapport à ce projet, explique au nom du Conseil administratif les grands axes du projet d'aménagement de la « pièce D ». Celle-ci prévoit l'aménagement de diverses activités sportives, à terme et notamment 12 courts de tennis, des équipements pour l'escalade, pour des activités aquatiques, de pétanque, une zone de détente, etc.

Une étude doit être confiée au Bureau Urbaplan visant à élaborer un PLQ. Vu l'urgence pour les courts de tennis, un concours SIA 142 serait lancé, évitant ainsi le délai d'attente pour réaliser ledit PLQ.

Enfin, lors d'une récente séance avec la Commune de Lancy, vu les grands travaux qui devront s'engager aux abords de la route de Base, il est souhaitable d'envisager ensemble la fusion du Club de Tennis des Fraisiers (sis sur Lancy) avec le TC PLO, le rendant ainsi intercommunal. Cette idée doit faire son chemin.

3. Demande de subvention de la Pétanque du Camp, en vue de l'organisation du Championnat suisse de triplettes en juin 2016 à Plan-les-Ouates

La Pétanque du Camp sollicite une aide financière à hauteur de Fr. 12'000.- en vue de l'organisation de cette manifestation. La Commission apprécie à sa juste valeur l'engagement de cette société, qui va permettre une belle animation sur notre territoire l'espace d'un week-end.

La commission, après une large discussion, préconise à l'unanimité de mettre à la disposition de cette société une « couverture de déficit », pour le montant de Fr. 12'000.-, comme cela s'est pratiqué en pareil cas auprès d'autres sociétés. En cas de difficultés au terme des comptes, la commune fera le geste qu'elle a toujours su faire envers la société organisatrice.

Michel Favre - Rapporteur a.i.

08 05 2015

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 19 mai 2015

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET COMMUNICATION</p>
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 7 mai 2015 à 20h30

1. Après deux séances consacrées à l'étude des comptes 2014, la commission a préavisé favorablement, **par 7 oui et 2 abstentions** :
 - La délibération D 116-2015 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir
 - La délibération D 117-2015 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Pour la commission, SAAS Alexandra
Plan-les-Ouates, le 15 mai 2015

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC GRANDS PROJETS URBAINS

Séance du lundi 18 mai 2015

- 1.) Résolution R 16-2014 – Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève d'un « Plan de mobilité » lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées

Le groupe dépositaire de la résolution et le président ont insisté pour que les membres de la commission GPU donnent un préavis sur cette résolution en vue de la présenter lors d'un prochain Conseil municipal. En effet, cette résolution a été mise en attente au sein de notre commission et malgré un traitement à pratiquement chaque réunion de la commission, la formulation d'un préavis a été maintes fois repoussée. Pour rappel, l'étude sur les besoins en déplacements individuels dans le futur quartier des Cherpines (étude CITEC) a été réalisée suite au renvoi de cette résolution en commission GPU.

La commission GPU du 18 mai 2015 a donc finalement préavisé cette résolution comme suit : 5 oui, 2 abstentions et 1 non.

- 2.) La Commission a en outre été informée par le Conseil administratif et ses services de l'avancement de l'étude et de la programmation de la pièce « Ea » aux Cherpines et a formulé ses remarques.

Dominique Tinguely
Rapporteur



Conseil municipal

Législature 2011-2015
 Délibération **D 116-201**
 Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et aux moyens de les couvrir
 (fonctionnement 2014)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 3 209 245.20 F,
 dont à déduire les imputations internes de 294 883.00 F, soit net **2 914 362.20 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 3 153 613.14 F, dont à
 déduire les imputations internes de 507 533.00 F, soit net **2 646 080.14 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 14 499 317.64 F, dont à ajouter les
 imputations internes de 212 650.00 F, soit net **14 711 967.64 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour
 la somme de 319 669.63 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	385 852.43	F
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	1 127 218.74	F
• total autres rubriques de charges	<u>1 359 828.22</u>	F
sous-total	2 872 899.39	F
• <i>total de la rubrique no 16.352 « Dédommagements aux communes »</i>	<u>41 462.81</u>	F
total	<u>2 914 362.20</u>	F

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 28 janvier 2014 un crédit
 budgétaire supplémentaire de 50'000 F destiné à verser le solde de la participation
 communale au budget 2014 de l'ORPC Salève, le dépassement s'élevant finalement à
 41 462.81 F sous rubrique 16.352,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des
 communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2014 suivants,
 pour un montant total de **2 872 899.39 F**.

Nos	Rubriques	F
02.303	Assurances sociales	232.50
02.305	Assurances maladie et accidents	14.00
05.304	Caisse de pension et prévoyance	361.05
05.308	Personnel intérimaire	379 686.30
05.310	Fournit. Bureau, imprimés, publicité	6 163.54
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 771.86
05.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	1 842.70
05.318	Honoraires, prestations de service	3 349.38
05.319	Frais divers	2 175.70
05.352	Dédommagements aux communes	723.00

Nos	Rubriques	F
08.318	Honoraires, prestations de service	2 218.45
08.330	Amortissement du patrimoine financier	285.80
09.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	38 170.00
09.318	Honoraires, prestations de service	14 295.00
09.319	Frais divers	12 232.20
09.365	Subventions institutions privées	9 036.00
10.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	683.30
11.301	Traitement du personnel	4 452.75
11.303	Assurances sociales	308.85
11.305	Assurances maladie et accidents	245.25
11.306	Prestations en nature	6 028.50
11.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	179.00
11.313	Fournitures et marchandises	3 976.95
11.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1 650.95
11.318	Honoraires, prestations de service	313 123.69
14.303	Assurances sociales	2 928.60
14.305	Assurances maladie et accidents	822.45
14.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 790.00
14.313	Fournitures et marchandises	12 436.86
14.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	451.06
16.312	Eau, énergie, combustible	2 964.75
16.361	Subventions au canton	7 080.60
16.365	Subventions institutions privées	25.00
21.301	Traitement du personnel	6 752.05
21.308	Personnel intérimaire	7 931.30
21.312	Eau, énergie, combustible	11 540.90
21.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 092.25
30.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	49 567.05
30.312	Eau, énergie, combustible	910.61
30.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	6 665.25
30.318	Honoraires, prestations de service	22 638.97
30.365	Subventions institutions privées	6 771.15
30.366	Subventions personnes physiques	2 671.60
33.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 420.25
33.313	Fournitures et marchandises	1 557.03
33.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	918.00
34.301	Traitements du personnel	8 062.60
34.303	Assurances sociales	628.95
34.305	Assurances maladie et accidents	380.15
34.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	394.94
34.312	Eau, énergie, combustible	10 155.73
34.313	Fournitures et marchandises	3 939.98

34.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	5 101.35
34.365	Subventions institutions privées	7.00
35.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	8 327.66
35.313	Fournitures et marchandises	6 219.95
54.301	Traitements du personnel	30 474.85
54.303	Assurances sociales	206.65
54.305	Assurances maladie et accidents	2 605.35
54.308	Personnel intérimaire	17 730.75
54.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	16 161.32
54.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 284.45
54.318	Honoraires, prestations de service	24 175.59
54.319	Frais divers	1 929.65
54.330	Amortissement du patrimoine financier	655.45

Nos	Rubriques	F
54.365	Subventions institutions privées	30 412.70
58.312	Eau, énergie, combustible	1 357.55
58.313	Fournitures et marchandises	567.65
58.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	1 189.10
58.365	Subventions institutions privées	39 905.00
62.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	12 773.55
62.313	Fournitures et marchandises	25 842.26
62.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	9 655.70
65.318	Honoraires, prestations de service	76 797.60
65.365	Subventions institutions privées	593.00
71.312	Eau, énergie, combustible	3 342.60
71.313	Fournitures et marchandises	349.70
71.318	Honoraires, prestations de service	16 602.69
72.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	103.40
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	285.20
74.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	10 475.65
74.312	Eau, énergie, combustible	13 453.20
74.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	2 726.00
78.312	Eau, énergie, combustible	4 195.85
78.375	Subventions redistribuées institutions	1 000.00
78.376	Subventions redistribuées personnes physiques	6 715.00

Total des autres rubriques de charges 1 359 828.22

09.314	Entretien immobilier par des tiers	6 330.50
10.314	Entretien immobilier par des tiers	24.10
14.314	Entretien immobilier par des tiers	2 734.50
16.314	Entretien immobilier par des tiers	17 572.46
21.314	Entretien immobilier par des tiers	34 602.64
30.314	Entretien immobilier par des tiers	22 443.11
33.314	Entretien immobilier par des tiers	45 115.05
34.314	Entretien immobilier par des tiers	121 000.71
35.314	Entretien immobilier par des tiers	20 505.45
54.314	Entretien immobilier par des tiers	39 485.69
58.314	Entretien immobilier par des tiers	9.25
62.314	Entretien immobilier par des tiers	35 823.52
72.314	Entretien immobilier par des tiers	2 788.75
95.314	Entretien immobilier par des tiers	37 416.70

Total de la nature « 314 » 385 852.43

90.330	Amortissement du patrimoine financier	93 613.16
90.346	Compensation financière aux communes françaises	686 146.54
90.351	Dédommagements au canton	335 740.51
94.321	Intérêts sur dettes à court terme	2 600.33
94.330	Amortissement du patrimoine financier	1 792.00
95.323	Intérêts sur entités particulières	7 326.20
	Total de la direction 9 hors nature 314	1 127 218.74
	TOTAL :	2 872 899.39

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PL - 19.05.2015 - PLO



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 117-2015**
Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant :
 - de 65 442 682.06 F, dont à déduire les imputations internes de 7 599 350.00 F, soit net **57 843 332.06 F** aux charges
 - et de 80 009 197.64 F, dont à déduire les imputations internes de 7 599 350.00 F, soit net **72 409 847.64 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **14 566 515.58 F**
3. D'approuver le compte des investissements 2014 pour un montant :
 - de 24 242 297.90 F aux dépenses
 - et 1 411 094.75 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 22 831 203.15 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 22 831 203.15 F par l'autofinancement à raison de 23 516 575.03 F.
 - au moyen de la somme de 8 950 059.45 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement

- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 14 566 515.58 F.

L'excédent de financement s'élève à 685 371.88 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 14 566 515.58 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'attribuer la somme de 4 000 000 F à la réserve pour mesures structurelles, la fortune nette étant composé de :

• Capital affecté	15 801 578.55	F
• Réserve pour mesures structurelles	4 000 000.00	F
• Capital libre	<u>132 918 019.64</u>	F
Total	152 719 598.19	F

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant à l'actif un montant de 299 558 581.31 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	169 412 196.11	F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>130 146 385.20</u>	F
Total de l'actif	299 558 581.31	F

et au passif un montant de Fr. 299 558 581.31 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	5 037 885.57	F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	105 231 225.00	F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	613 042.90	F
• Provisions (nature 24)	7 925 828.31	F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	28 031 001.34	F
• Fortune nette (nature 29)	<u>152 719 598.19</u>	F
Total du passif	299 558 581.31	F

La commune garantit les engagements de prévoyances de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al.3, lettres c et d des statuts de la CAP PREVOYANCE.



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 122-2015**
Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 294 000 F pour l'entretien du réseau routier communal
à exécuter en 2015 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA par le Conseil administratif, pour l'expertise du réseau routier communal,

vu le rapport final du plan quinquennal d'entretien du réseau routier communal, établi en 2011 par le bureau ERTEC SA pour les années 2013 à 2017, présenté le 30 janvier 2012 aux membres de la commission Sécurité et mobilité,

vu la réfection des chaussées communales dans ledit plan quinquennal pour l'année 2015,

vu l'entretien à entreprendre sur les chemins de Charles Baudouin (101), de la Mère-Voie (50), de la Milice (70), de la Plamatte (59), de la route de Saconnex-d'Arve (112, 113), suite à l'état actuel des enrobés nécessitant une réfection des surfaces de roulement, afin de garantir l'état de ces chemins pour les 20 prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 122-2015, d'avril 2015, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 non

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2015.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 294 000 F.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 294 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 294 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2016 à 2035.

SCA/GR – SF/PL 19.05.15



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 123-2015**
Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative au crédit d'étude de 55 000 F pour l'analyse et l'optimisation du fonctionnement
du bassin de rétention de La Galaise à Plan-les-Ouates

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Plan-les-Ouates adopté par le Conseil municipal par délibération du 15 décembre 2004 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 février 2005,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 juin 2013 approuvant et adoptant le PGEE de la commune de Plan-les-Ouates comprenant les phases II (concept) et III (mise en œuvre),

vu le plan d'action n° 15.1.33 du PGEE de la commune de Plan-les-Ouates fixant un délai de réalisation de cette étude pour l'année 2015,

vu la planification quinquennale communale remise à la DETA-DGEau le 30 juin 2014,

vu le cahier des charges établi en avril 2014 par le DETA-DGEau,

vu l'offre reçue du bureau GED le 3 mars 2015 sur la base du cahier des charges,

vu la demande faite auprès du DETA-DGEau le 16 mars 2015 pour la prise en charge de l'étude par le Fonds intercommunal d'assainissement,

vu l'obligation légale de procéder aux aménagements nécessaires en matière de canalisations par la mise en séparatif des collecteurs eaux claires et eaux usées, sur l'ensemble du territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 123-2015, d'avril 2015, comprenant le descriptif du projet et l'estimation des coûts des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser l'étude pour l'analyse et l'optimalisation du fonctionnement du bassin de rétention de La Galaise.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 55 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 55 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 55 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2016 à 2045.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique N° 71.452.

SCA/GR – SF/PL 19.05.15



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 124-2015**
Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 302 000 F pour la réhabilitation du collecteur EU du chemin des Picatalons à Plan-les-Ouates

Vu les défauts constatés lors du rapport d'état des canalisations, effectué dans le cadre du contrat d'entretien 2012 du réseau secondaire de la Commune par les SIG,

vu l'importance du bassin versant EU transitant dans ce collecteur, secteur compris entre le Mail 2000 à l'ouest, la route de Saint-Julien au sud et le chemin de la Plamatte au nord,

vu les problèmes récurrents de mise en charge du collecteur EU des Petits-Bois,

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 sur le financement des réseaux secondaires, qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu la planification quinquennale communale remise à la DETA-DGEau le 30 juin 2014,

vu le mandat confié au bureau GEOS SA pour l'étude du projet de réhabilitation,

vu la demande faite auprès du DETA-DGEau le 18 février 2015 pour la prise en charge de l'étude par le Fonds intercommunal d'assainissement,

vu l'exposé des motifs EM 124-2015, d'avril 2015, comprenant le descriptif du projet et l'estimation des coûts des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser la réhabilitation du collecteur EU du chemin des Picatalons.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 302 000 F destiné à financer et à entreprendre ces travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 302 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 302 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2016 à 2045.

5. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique N° 71.452.

SCA/GR – SF/PL 19.05.15



Législature 2011-2015
Délibération **D 125-2015**
Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 207 000 F pour l'assainissement du chemin des Pluviers
à Plan-les-Ouates

Vu les refoulements récurrents du collecteur privé des eaux usées, provoquant des inondations fréquentes dans les habitations sud du chemin des Pluviers,

vu la pente très faible du collecteur privé des eaux usées du chemin des Pluviers,

vu l'importance du bassin versant transitant dans le collecteur privé des eaux usées du chemin des Pluviers,

vu la collaboration étroite entre la Commune, le DETA- DGEau et les représentants des privés pour l'élaboration du projet,

vu l'accord des privés pour le passage du collecteur sous leurs parcelles,

vu la confirmation du 10 février 2015 du DETA- DGEau qui reconnaît l'intérêt local et le statut d'équipement public d'un tel collecteur de transport pour les eaux usées du bassin versant cité sous rubrique,

vu l'intégration future de ce collecteur dans le réseau secondaire de la Commune,

vu la planification quinquennale communale, remise au DETA-DGEau le 30 juin 2014,

vu le mandat confié au bureau T-Ingénierie pour l'étude du projet,

vu la demande faite auprès du DETA-DGEau le 10 avril 2015 pour la prise en charge de l'étude par le Fonds intercommunal d'assainissement,

vu l'exposé des motifs EM 125-2015, d'avril 2015, comprenant le descriptif du projet et l'estimation des coûts des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 1 abstention

1. D'accepter de réaliser le collecteur d'eaux usées du chemin des Pluviers.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 207 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 207 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 207 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2016 à 2045.
5. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.

SCA/GR – SF/PL 19.05.15



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 126-2015**
Séance du 19 mai 2015

DELIBERATION

relative au Fonds de roulement de 30 000 F
octroyé à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest
[AFJ-GSO]

Vu que l'Association intercommunale pour l'Accueil Familial de Jour Genève Sud-Ouest [AFJ-GSO] prévoit des cotisations pour les communes signataires et partenaires, basées sur les frais de fonctionnement, versées par quadrimestre, un Fonds de roulement de base s'avère nécessaire pour lui permettre d'avoir suffisamment de liquidités pour assurer ses obligations en terme de salaires et d'assurances sociales. Le bon fonctionnement de la structure et le paiement des salaires des employé-e-s doivent être assurés dans le respect des échéances mensuelles.

Ainsi, la somme de 30 000 F a été déterminée par le Comité directeur de la structure pour la commune de Plan-les-Ouates, lors de sa séance du 15 avril 2015, conformément à l'extrait du PV figurant dans l'exposé des motifs.

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'octroyer un prêt en tant que Fonds de roulement de 30 000 F à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest, sans intérêt.
Ce montant sera remboursé si la commune quitte l'Association.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique N° 54.522 et de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif sous la rubrique N° 54.152.

PLO - GA-PL / 19.05.15

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 280 000 F pour les travaux de rénovation
du Locados à Plan-les-Ouates

vu la vétusté des locaux actuellement utilisés par le Centre de loisirs *Le Locados* ;

vu la nécessité de mettre ces locaux en conformité avec les besoins de cette association ;

vu les risques actuellement encourus dans ces locaux au niveau de la sécurité, tant pour les usagers que pour l'équipe d'animation ;

vu le développement des activités de cette structure, leur projet institutionnel et leurs besoins d'accueil de leur public ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. D'accepter le principe d'une mise aux normes des locaux actuellement utilisés par le Centre de Loisirs *Le Locados*.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 280 000 F destiné à la rénovation de ces lieux.
3. De comptabiliser les dépenses y relatives dans le compte des investissements, sous rubrique N° 503, puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 280 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2016 à 2035.

SASJ/SG – SF/PL mai 2015

RÉSOLUTION

Refusons que les accords TISA menacent notre commune

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que :

- les États-Unis, les pays de l'Union européenne et une vingtaine d'autres États, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services ;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords nommés par l'acronyme anglais TISA (*trade in services agreement*) ;
- ces négociations se tiennent afin de contourner les résistances exprimées par des forces démocratiques et les gouvernements de nombreux pays - dont la plupart sont en voie de développement - qui se sont opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha» entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la conclusion d'un « Accord Global sur le Commerce et les Services » (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort ;
- le but poursuivi est de permettre aux entreprises de s'approprier le commerce des services publics sur les marchés transatlantique et transpacifique, d'imposer la privatisation de l'ensemble des services publics et de faire subventionner par des fonds publics des intérêts privés ;
- ces tractations concernent également les services essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets ainsi que les activités culturelles et sportives ;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales qui échapperont alors aux législations nationales ou internationales et qui constituent des structures démocratiquement incontrôlables dans tous les domaines où elles exercent leurs activités ;
- ces accords s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays - Confédération, Cantons et Communes - et réduiraient très fortement la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs ;
- ces accords sur le commerce des services visent à uniformiser les pratiques en empêchant toute régulation de la part des États dans des secteurs relevant jusqu'à présent des services publics. Les professions réglementées (médecins, pharmaciens, notaires, experts-comptables, architectes, géomètres, huissiers de justice, dentistes, avocats, commissaires-priseurs, etc.) verraient leur réglementation abrogée. L'objectif est de permettre à des entreprises internationales de soins dentaires, de commerce de médicaments, de comptabilité, de recouvrement, d'avocats ou de construction, de pouvoir entrer sur ces marchés ;

- ces accords donnent aux entreprises et aux multinationales le droit de poursuivre les États devant des tribunaux privés d'arbitrage, se soustrayant ainsi aux juridictions nationales, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des États, ce qui gèlera toute capacité des États à réguler leur économie et leur environnement ;
- ces tribunaux privés d'arbitrage ont notamment permis à Veolia, qui avait obtenu en 2000 le marché de l'assainissement de la ville d'Alexandrie, de porter plainte contre l'État égyptien car ce dernier avait, selon Veolia, modifié les règles du jeu en introduisant en 2003 un salaire minimum obligatoire supérieur à ce que la société Veolia versait jusque-là à ses employés. Dans ce monde hors juridiction nationale, la plainte n'est ni référencée ni consultable par le public. Cet exemple montre que les améliorations sociales sont également concernées par ces accords, tout comme les réglementations environnementales ;
- le 28 avril 2014, quelques jours après la publication du projet d'accord révélé par les lanceurs d'alerte de « wikileaks » (voir lien), des manifestations furent organisées à Genève et dans le monde entier contre ces accords TISA ;
- le 11 octobre 2014, ce sont près de 400 manifestations contre TISA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne ;
- de nombreuses communes dans le monde entier ont déjà déclaré leur territoire «zone hors TISA / AGCS». C'est le cas par exemple de la commune de Carouge et de la Ville de Genève,

le **Conseil municipal de Plan-les-Ouates**, condamnant le caractère non transparent qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences des éventuels accords « TISA / AGCS »,

- **exige la publication du contenu des négociations actuellement entreprises pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires ;**
- **déclare s'opposer à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent en tout temps rester sous contrôle démocratique ;**
- **déclare d'ores et déjà la Commune de Plan-les-Ouates «zone hors TISA / AGCS» et engage les autres municipalités genevoises à faire de même ;**
- **mandate le Conseil administratif pour transmettre la présente résolution aux autorités cantonales et proposer un texte similaire à l'Association des communes genevoises (ACG).**

*Pour le Conseil Municipal de Plan-les-Ouates,
Les groupes :*

Les Verts et le Parti socialiste pluraliste.

(Libre à chaque groupe du Conseil municipal de cosigner cette résolution.)

Résolution acceptée par 18 oui et 5 non

<https://wikileaks.org/tisa-financial/#start>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_sur_le_commerce_des_services

RESOLUTION

Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant:

- que le transport du chlore provoque, en cas d'accident, des dommages incommensurables sur la santé de la population et sur l'environnement ;
- que les convois ferroviaires de chlore transitant par Genève et à destination du Valais ont plus que doublé en dix ans ;
- que les wagons transportant le chlore transitent la nuit par la zone de triage de la Praille ;
- que la Commune de Plan-les-Ouates sera directement touchée en cas d'un accident ferroviaire dans la zone de la Praille ;
- que ce transport limite la construction de logements aux abords des rails pour des raisons de sécurité, alors que Genève subit une importante pénurie de logements,
- que les événements récents démontrent que la Suisse n'est pas à l'abri d'un accident ferroviaire impliquant des wagons transportant des produits chimiques et dangereux ;
- que la production de chlore ne requiert pas de moyens technique et industriel complexes (de l'eau salée et de l'électricité) ;
- que le chlore est importé de France avant tout pour des raisons économiques, au détriment de la sécurité de la population suisse,

le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates déclare :

- inviter l'Assemblée fédérale à élaborer un cadre légal qui interdise le transport massif de chlore en Suisse ;
- inviter l'Assemblée fédérale à rendre obligatoire la production de chlore sur place pour les entreprises qui en utilisent en grande quantité ;
- demander au Conseil administratif de transmettre cette demande aux Chambres fédérales.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,
Les groupes : Les Verts et le parti socialiste pluraliste

Résolution acceptée par 16 oui, 2 non et 5 abstentions

Exposé des motifs

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Si un wagon transportant un chargement de chlore libère son contenu, ce sont jusqu'à 30% des personnes à l'air libre dans un rayon de 2,5 kilomètres qui décèdent, selon les propos que M. Stofer, chef du secteur accidents majeurs à la Direction générale de l'environnement, a tenus dans la *Tribune de Genève* du 22 décembre 2014. Sachant qu'**un wagon de chlore transite en moyenne par Genève chaque jour**, il y a de quoi se faire du souci.

Le chlore est un élément chimique utilisé notamment comme agent de blanchiment en papeterie et comme agent de désinfection et de stérilisation dans le traitement des eaux. En dix ans, l'arc lémanique et le Valais ont vu doubler les passages de fret de chlore en provenance de la France, pour atteindre 25'000 tonnes en 2013. La marchandise est transportée par des convois ferroviaires nocturnes, pour rejoindre les entreprises chimiques sises en Valais : par exemple Syngenta à Monthey et Lonza à Viège.

Si le chlore transite discrètement, au milieu de la nuit, c'est qu'il **s'agit d'un agent chimique particulièrement dangereux et polluant. En cas de fuite, ce composant transporté à l'état liquide se transforme instantanément en un gaz très toxique au contact de l'air.**

Ses effets sur la santé dépendent du niveau de contamination. L'inhalation d'air contenant des concentrations élevées en chlore (> 30 ppm) affecte le système respiratoire et entraîne notamment l'essoufflement, la toux et des sensations de brûlure. Le contact avec la peau provoque des brûlures cutanées et le contact avec les yeux occasionne des troubles de la vue.

En cas d'exposition plus importante, l'individu subit en général un œdème aigu du poumon et des complications infectieuses telles qu'une broncho-pneumonie ou un abcès du poumon. Si la victime reçoit un traitement approprié dans les plus brefs délais, des anomalies respiratoires demeureront dans la plupart des cas. Si des soins adaptés ne sont pas immédiatement prodigués, la mort s'ensuivra. C'est notamment suite à l'inhalation de chlore sous forme gazeuse que des centaines de civils syriens ont trouvé la mort l'automne dernier, selon une enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Outre les risques que comporte le transport du chlore en termes de santé publique, les dommages environnementaux en cas d'accident sont extrêmement inquiétants. Une fuite de chlore liquide, même minime, peut polluer un important volume d'air. Il est particulièrement toxique pour les organismes aquatiques et pour ceux vivant dans le sol. Par ailleurs, sa forte réactivité au contact de produits organiques ou minéraux le rend susceptible de provoquer des incendies ou des explosions.

Malgré ces dangers, des convois transportant du chlore se succèdent et leur nombre augmente année après année, à la suite de la délocalisation de la production de chlore. Les convois partent de Lyon ou Grenoble, entrent en Suisse par Bellegarde et transitent par Genève avant de repartir pour le Valais, en passant par Lausanne, Vevey et Montreux. Ce passage par des régions densément peuplées augmente le nombre de victimes potentielles en cas d'accident.

Le transport de chlore limite la construction de nouvelles habitations aux abords des rails pour des raisons de sécurité, alors que le développement de logements près des nœuds ferroviaires est indispensable en vue de favoriser les déplacements peu polluants et de réduire le recours à la voiture individuelle. **Non seulement la situation actuelle ne permet pas de garantir la sécurité des habitants qui vivent à proximité des voies, mais encore elle empêche le développement nécessaire et attendu de nouveaux projets d'habitations, notamment à Genève. Il est**

inacceptable que la population soit mise en danger pour permettre à quelques entreprises de faire des économies en achetant leur chlore moins cher à l'étranger.

Aux Pays-Bas, par exemple, le gouvernement a négocié avec les entreprises concernées pour que le chlore soit produit sur place, afin d'éviter de faire courir un risque jugé disproportionné à la population. Le Valais et la Suisse ne manquent pas des deux éléments nécessaires à la fabrication du chlore : le sel et l'électricité. Dès lors, ces entreprises pourraient, comme par le passé, produire leur chlore sur place et éviter de mettre en danger la population et d'empêcher la construction de nouveaux logements. Les CFF ont également exprimé leur souhait de voir ces transports hautement dangereux cesser, par le biais de leur porte-parole Frédéric Revaz.

Pour les raisons évoquées ci-avant, **nous invitons les Chambres fédérales à mettre en place une législation qui interdise le transport massif de chlore et qui impose aux entreprises qui en utilisent en grande quantité de le produire sur place.** N'attendons pas qu'un accident arrive pour réagir ! Rendre obligatoire la production locale de chlore aujourd'hui permettra d'éviter des dommages humains et environnementaux considérables demain.

RESOLUTION**Exigence de mise en œuvre par l'Etat de Genève, d'un « Plan de mobilité » lié notamment au futur quartier des Cherpines, de concert avec les communes genevoises et françaises concernées****Considérant :**

- Les questionnements et divergences relatifs à la mobilité formulés lors des séances des commissions spécialisées des Conseils municipaux de Plan-les-Ouates et de Confignon, non réglés à ce jour ;
- Les questions et autres remarques relatives aux problèmes de circulation émises par la population lors des séances publiques d'information du 31 août 2012, puis du 4 mars 2014, en présence de plusieurs Conseillers d'Etat, ainsi que des personnalités engagées dans le cadre du projet des Cherpines ;
- La nécessité absolue de régler prioritairement les difficultés qui se poseront dans le domaine de l'accès au quartier des Cherpines et du transit en général, par tous les modes de transport ; les voiries à réaliser ou à aménager, soit les éléments à prendre en compte maintenant dans l'ensemble de ce développement urbain et industriel voulu par la population genevoise ;
- La crainte justifiée de se projeter à l'aveugle dans des projets de Plans localisés de quartier qui seront bloqués par des problèmes de circulation non réglés au préalable par l'Etat de Genève et les Autorités communales concernées, dans un esprit de partenariat bien compris,

décident**de demander au Conseil administratif,
afin d'éviter tout blocage de l'avancement des Plans localisés de quartiers :**

1. de prendre sans délai toutes les dispositions utiles, en accord avec la Commune de Confignon, notre partenaire, pour permettre la mise en œuvre d'un « Plan de mobilité » susceptible de répondre aux attentes de la population appelée à utiliser les voiries d'accès au futur quartier et celles du transit intercommunal et de répondre également aux attentes des habitants futurs ou actuels;
2. de prendre simultanément contact avec l'Etat de Genève, en particulier Monsieur le Conseiller d'Etat responsable des études concrètes que doit réaliser la Direction générale des transports, de même qu'avec toutes les Communes genevoises concernées, ainsi qu'avec les autorités françaises limitrophes, notamment, aux fins de permettre la mise en œuvre d'un « Plan de mobilité performant » dans ce secteur du canton appelé à un développement d'une ampleur sans précédent ;
3. de prévoir d'ici fin septembre 2014 des séances de travail intenses entre les parties prenantes concernées par le « Plan de mobilité », clé de voûte du développement engagé dans le secteur des

Cherpines, dont les répercussions se manifesteront bien au-delà des limites communales respectives de Plan-les-Ouates et de Confignon ;

4. d'informer régulièrement les Conseils municipaux de l'avancement des études conduites par la Direction générale des transports, soit au fur et à mesure des dispositions que les Autorités cantonales, en accord avec l'ensemble des partenaires, seront à même de proposer ;
5. de poursuivre simultanément les études engagées sur les PLQ qui touchent l'indispensable « Plan de mobilité » que nous sollicitons et qui conditionne la qualité de ce projet, faute de quoi tous les travaux liés à l'élaboration des PLQ seraient rapidement bloqués par des recours de toutes provenances.

Les groupes politiques du Conseil municipal de Plan-les-Ouates

Résolution acceptée par 11 oui, 9 non et 3 abstentions.

Exposé des motifs

« Plan de mobilité », une des priorités avant le développement du périmètre des Cherpines, sur le territoire de Plan-les-Ouates et de Confignon

Dès la présentation des premiers projets relatifs au développement urbanisé du périmètre des Cherpines, la question de la mobilité, sous ses divers aspects, suscite encore de nombreuses interrogations de la part des élus, des services publics communaux, cantonaux et des citoyens des diverses communes concernées. Cela s'est vérifié lors de la dernière séance publique du 4 mars 2014.

S'agissant des communes directement concernées par ce développement, soit Plan-les-Ouates et Confignon, s'ajoutent d'autres communes genevoises limitrophes, comme certaines qui font concrètement partie des communes qui engendrent des flux de circulation dans le secteur qui nous préoccupe (Bardonnex, Perly-Certoux, Bernex, Onex, Lancy, Veyrier, Troinex, Carouge, notamment), avec les conséquences existantes et à venir.

Il faut ajouter à celles-ci les communes françaises qui, comme on le sait, produisent des flux de circulation importants, en particulier sur ce périmètre qui compte de nombreux emplois occupés par des personnes qui entrent en direction de Genève et qui en ressortent vers la France, provenant en particulier de la Zone industrielle de Plan-les-Ouates, puis à terme de Confignon et d'autres secteurs d'activité de Genève, matin et soir, 5 jours par semaine.

Nous savons que le territoire genevois est très restreint par rapport aux activités économiques qui s'y passent et qui se développent, demandant des voies de circulation toujours plus performantes qu'il faut envisager d'améliorer, voire de créer.

Bien entendu, une partie du problème dont nous sommes tous conscients sera d'améliorer fortement la capacité des transports publics, comme de faire prendre conscience à nos citoyens d'être capables d'envisager un nouveau mode de transport, permettant une diminution du trafic sur nos voiries publiques, par exemple en pratiquant le covoiturage.

Le projet de l'implantation du tramway à travers le périmètre des Cherpines et la liaison prévue avec la Ville de St-Julien et d'autres communes frontalières sera un atout, de même que la mise en œuvre du CEVA.

Cela étant, le déclassement des Cherpines a été voté par une majorité des citoyens genevois, en 2011, afin de pouvoir répondre à la forte demande de logements dans les diverses typologies prévues dans nos lois d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le pouvoir des communes est, comme les élus le savent, relatif et différent par rapport à la puissance de décision de l'Etat, c'est notre constitution qui le prévoit ainsi, pour maîtriser le développement de notre dynamique petit canton et ses communes, tout en tenant compte des implications de toute une région, dans laquelle nous sommes pleinement impliqués.

C'est ainsi qu'au moment où un développement d'une ampleur certaine se précise tel que celui des Cherpines, prévoyant à terme l'arrivée de 10'000 habitants supplémentaires sur ces 58 hectares.

La **CONCERTATION** entre les partenaires suivants :

1. L'Etat de Genève, les autorités des Communes, les mandataires, les services cantonaux et communaux concernés, les milieux intéressés, se doivent d'être à la hauteur du projet mis en perspective, ceci afin de lui apporter les meilleures chances d'être de qualité lorsqu'il sera construit et opérationnel, dans sa diversité.
2. Pour cela, nous demandons aux instances communales exécutives de Plan-les-Ouates et de Confignon, de prendre toutes dispositions utiles afin de favoriser cette concertation à maints niveaux, dès que possible, permettant l'aboutissement d'un « Plan de mobilité » adapté au développement du périmètre des Cherpines et de ses alentours.
3. Nous constatons que cette mission à remplir revient prioritairement au Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en particulier à son service « Direction générale des transports », s'agissant d'avoir une vue d'ensemble des difficultés relatives au trafic existant et futur. Cette instance doit véritablement conduire un tel projet et ce au niveau de tous les modes de déplacements.
4. Ces dispositions ainsi exprimées sont motivées pour favoriser la mise en œuvre des « Plans localisés de quartiers » qui doivent avancer parallèlement et qui, faute d'une concrète prise en compte d'un « Plan de mobilité », digne de ce nom, performant, réglé entre partenaires, seront bloqués par des oppositions en tous genres et de tous horizons. Ces dispositions répondront ainsi aux exigences émises à la naissance de ce projet intercommunal, qui se veut être un modèle du genre, notamment dans sa réalisation à travers un esprit de concertation de tous les instants.
5. Nous estimons qu'un travail bien programmé dans le temps, auquel les Conseillers municipaux sont prêts à apporter leur concours, peut déboucher sur un premier projet réaliste et concret d'ici le 30 septembre 2014.
6. Nous remercions les diverses instances et autorités de réserver un bon accueil à cette Résolution et à cet Exposé des motifs.

Les groupes politiques du Conseil municipal de Plan-les-Ouates